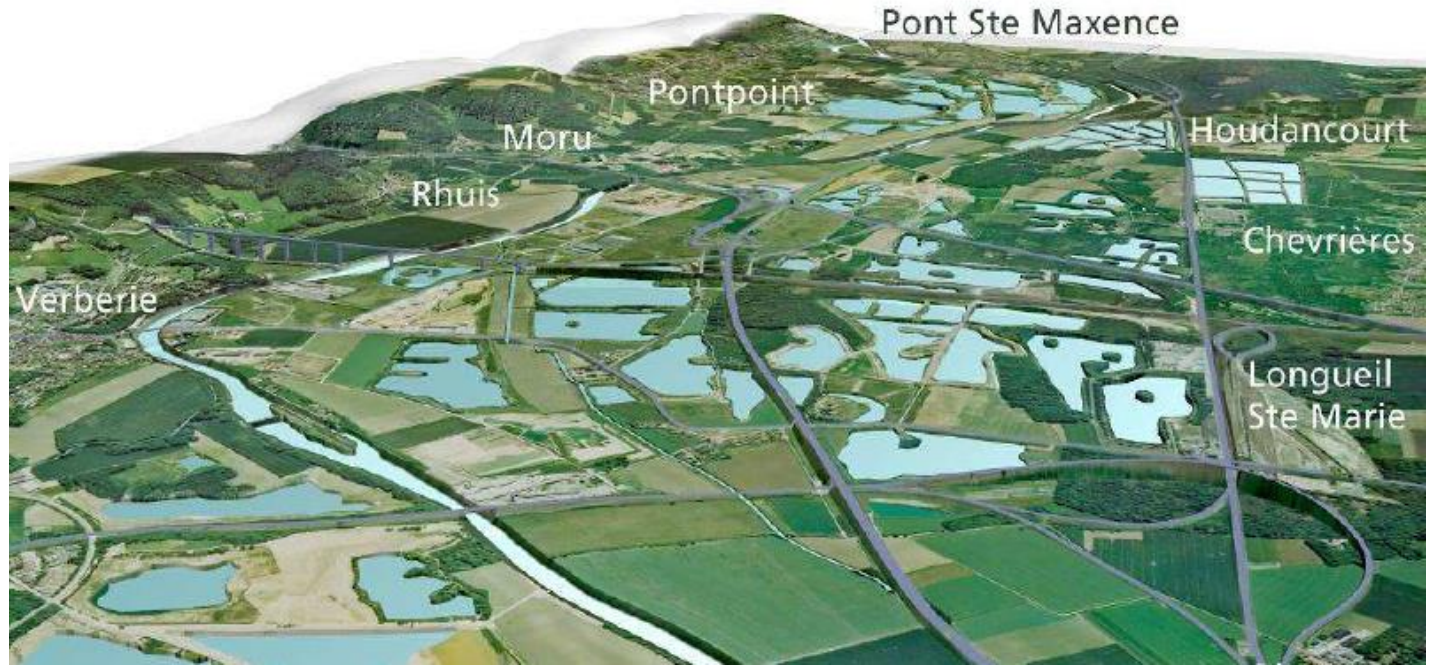




INGETEC



# CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE DE RÉGULATION DES CRUES PAR AUGMENTATION DES CAPACITÉS DE LA ZONE DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES CRUES DE L'OISE LONGUEIL II

Comité de Pilotage N°1- 10 Novembre 2022



# SOMMAIRE



**1. Inondabilité de la vallée**

**2. Volet environnemental**

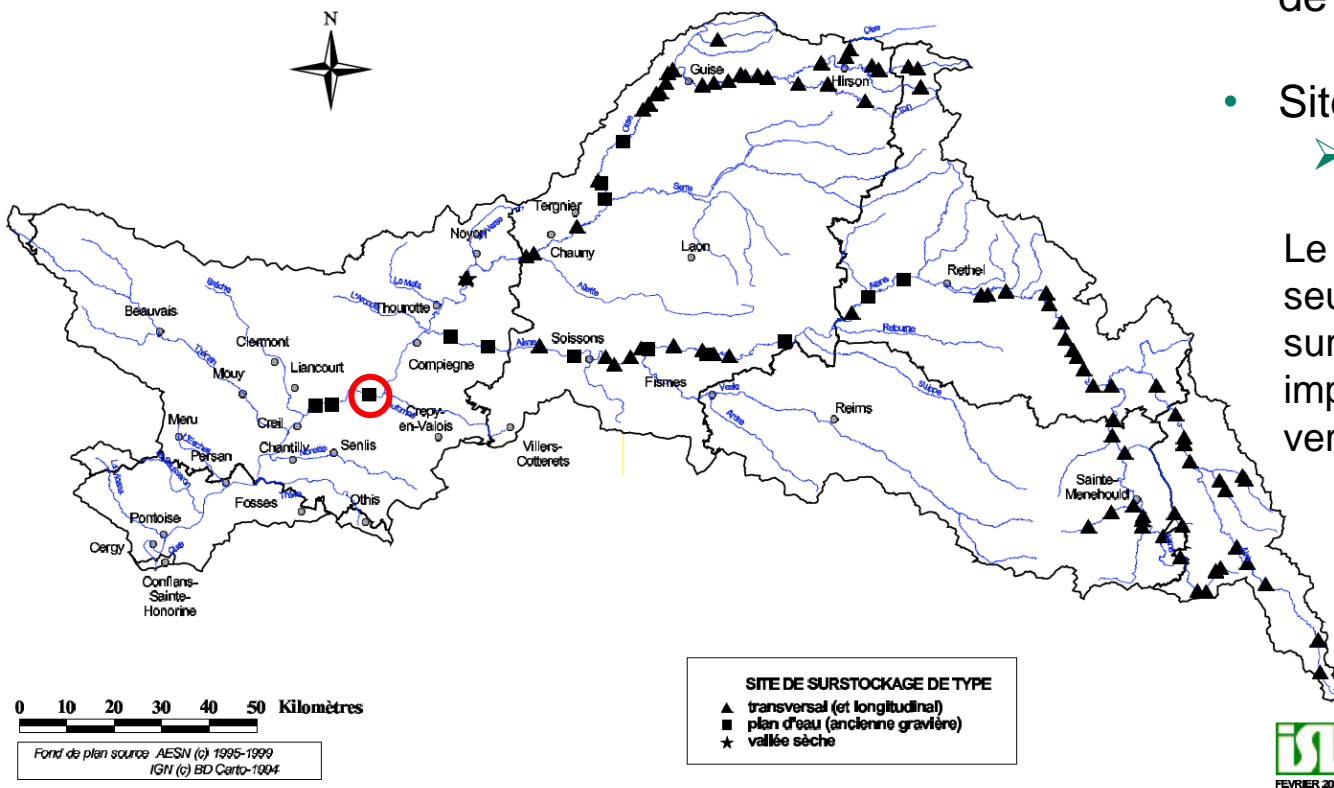
**3. Fonctionnement et efficacité de Longueil II**

**4. Tracés et usages des digues des casiers B et C**

**5. Planning et avancement**

## POURQUOI LE SITE DE LONGUEIL A ÉTÉ SÉLECTIONNÉ POUR LONGUEIL I ?

CARTE N°4 : POTENTIALITE EN SURSTOCKAGE



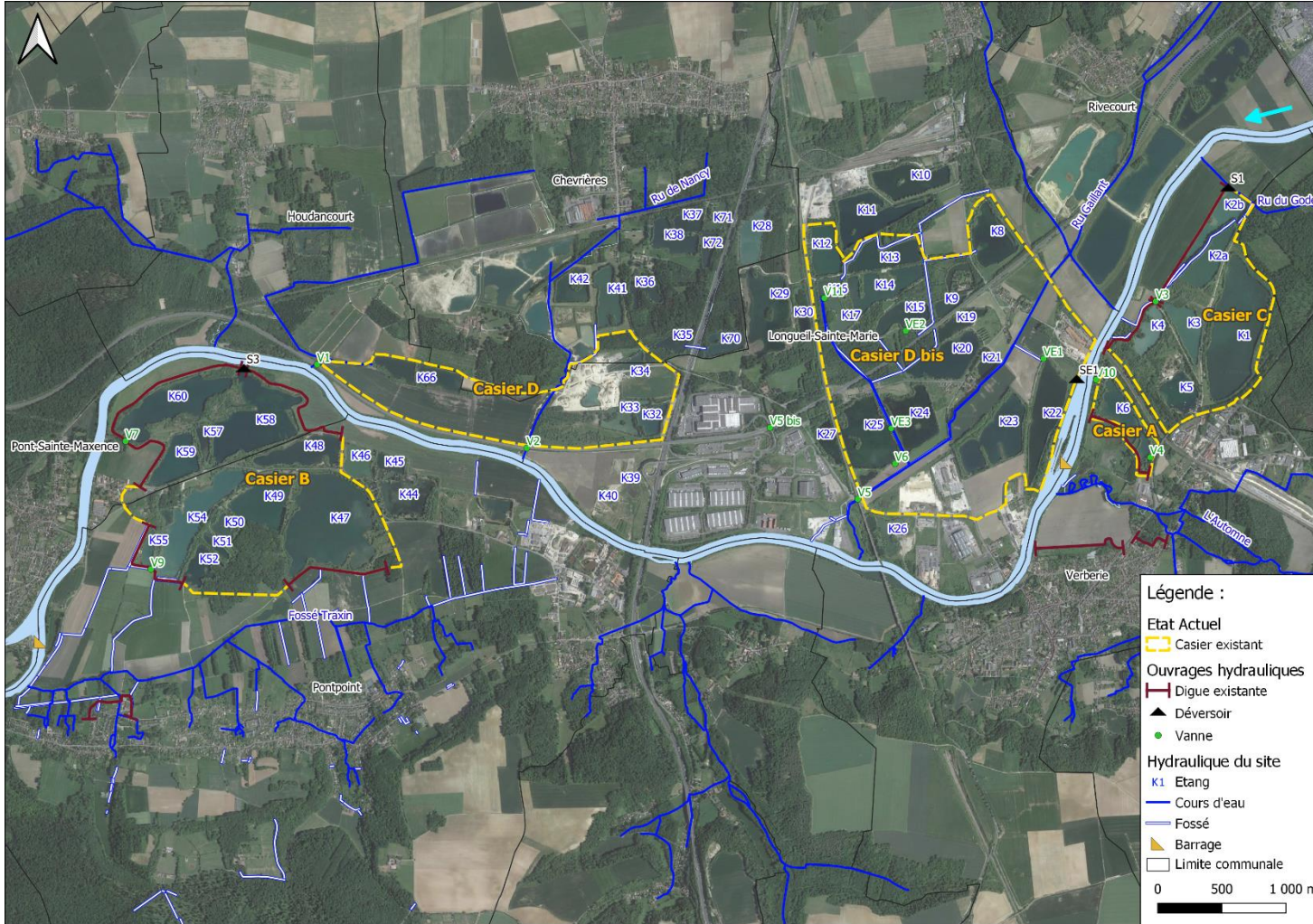
- 106 sites étudiés (volume de surstockage > 0,1 Mm<sup>3</sup>)
- Site de Longueil seul :
  - 10 Mm<sup>3</sup>

Le site de Longueil est le seul à bénéficier d'un surstockage potentiel important sur le bassin versant

Source : étude de définition d'actions d'aménagement du bassin de l'Oise, ISL, mai 2001

# GENÈSE DU PROJET

## ÉTAT ACTUEL – SITE DE LONGUEIL



5 casiers :

- Capacité totale de stockage de 13,9 Mm<sup>3</sup>
- Casier B : 6,3 Mm<sup>3</sup>
- Casier C : 2,7 Mm<sup>3</sup>
- Remplissage gravitaire

## L'OBJECTIF DE LONGUEIL II ET SON EFFICACITÉ VISÉE

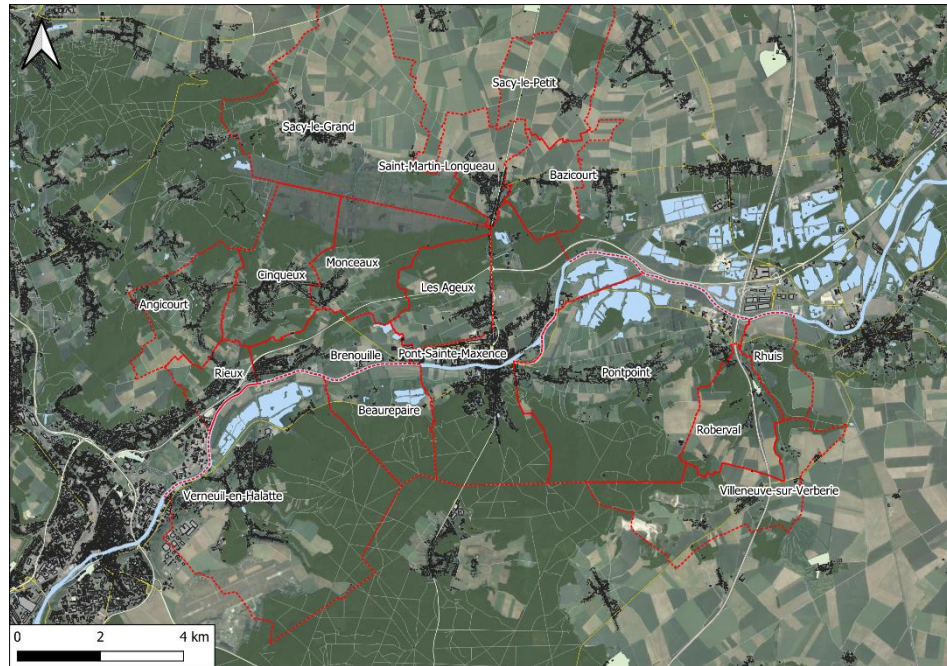
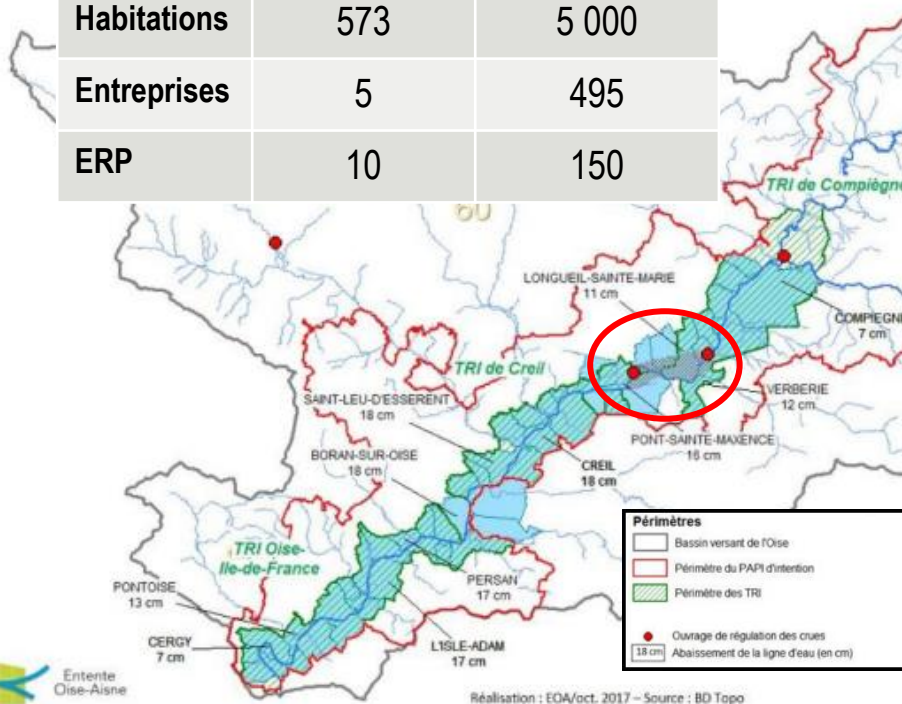
- Une plage de fonctionnement de l'ouvrage accrue :
  - Longueil I : gamme de crues de 20 ans à 80 ans
  - Longueil II : gamme de crues de 10 ans à 100 ans
- Un volume de stockage plus important et une maîtrise du remplissage de l'aménagement

	LONGUEIL I	OBJECTIFS LONGUEIL II
Volume	9 Mm <sup>3</sup>	+15 M m <sup>3</sup> soit avec Longueil I : 24 Mm <sup>3</sup>
Type de remplissage	Remplissage gravitaire	Remplissage par pompage

## L'OBJECTIF DE LONGUEIL II ET SON EFFICACITÉ VISÉE

- Une maîtrise sur un plus grand bassin versant,
- 54 communes bénéficiaires de cet aménagement dans l'Oise et le Val d'Oise.
- Enjeux bénéficiaires :

	Enjeux dans la CCPOH	Enjeux dans le bassin versant
Habitations	573	5 000
Entreprises	5	495
ERP	10	150



## ETUDE ARTELIA 2018

### Test de différents scénarios :

Certains casiers non aptes à la rehausse (enjeux économiques dans le casier)  
Certains casiers de faible surface / volume

### Recherche d'un optimum économique :

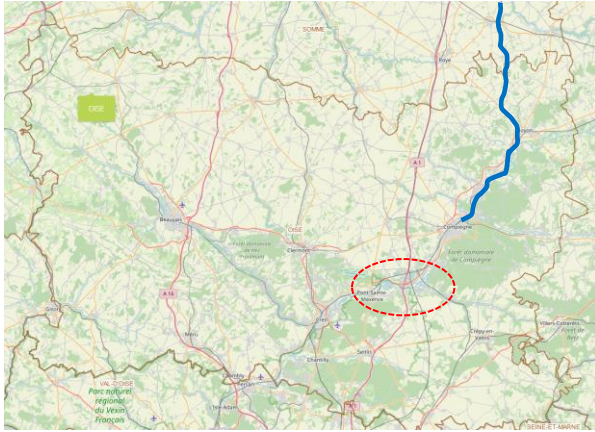
- l'efficacité augmente avec le volume écrêté
- le coût du chantier augmente avec les terrassements

### Stabilisation d'un scénario de base à deux casiers, environ 24 Mm<sup>3</sup>

- gain ~19 cm sur la crue centennale localement (contre 0 cm pour Longueil I)
- pour un coût estimé, à ce stade, de 54 M€ (valeur 2018)

# L'INSCRIPTION DANS LE TERRITOIRE DE 3 PROJETS EN COURS

## 1- CANAL SEINE NORD EUROPE - OBJECTIF DE NAVIGATION



Création d'un canal au gabarit de navigation européen  
Entre l'Oise et le canal de la Sensée ( Pas de Calais)



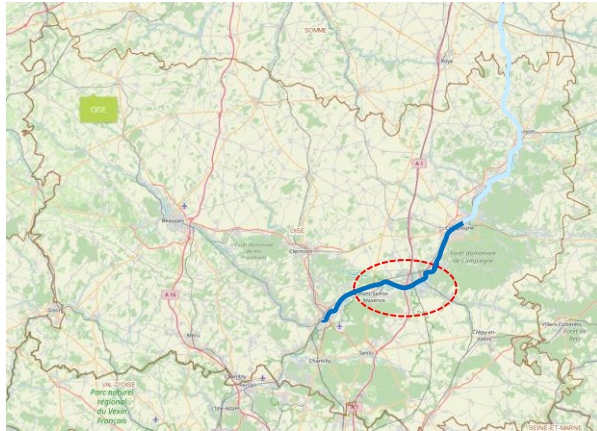
**CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE**

**SOCIÉTÉ  
DU CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE**



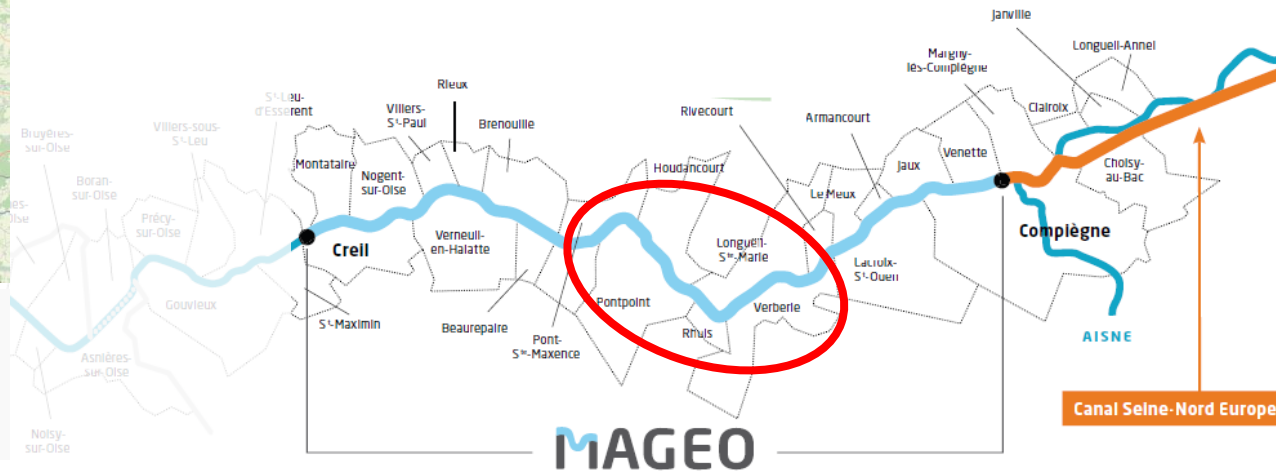
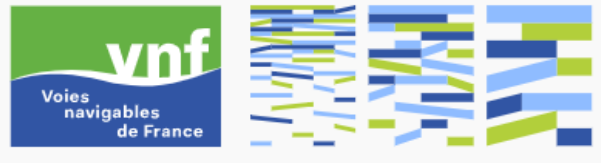


## 2- MAGEO- OBJECTIF DE NAVIGATION



### Mise Au Gabarit Européen de l'Oise entre Compiègne et Creil

- Rescindement des berges
- Approfondissement de l'Oise

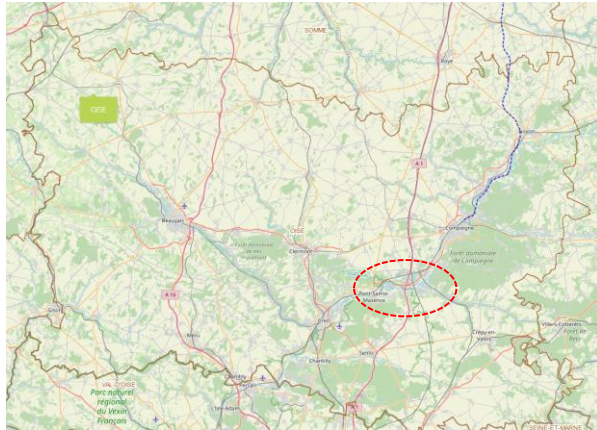


La section de l'Oise concernée par le projet traverse 22 communes du département de l'Oise et s'étend sur 42 km de long, depuis le Pont SNCF de Compiègne jusqu'à l'écluse de Creil. Le projet a été soumis à la concertation en 2012 et résulte d'une analyse croisant critères environnementaux et techniques, garantissant ainsi un tracé de moindre impact environnemental.

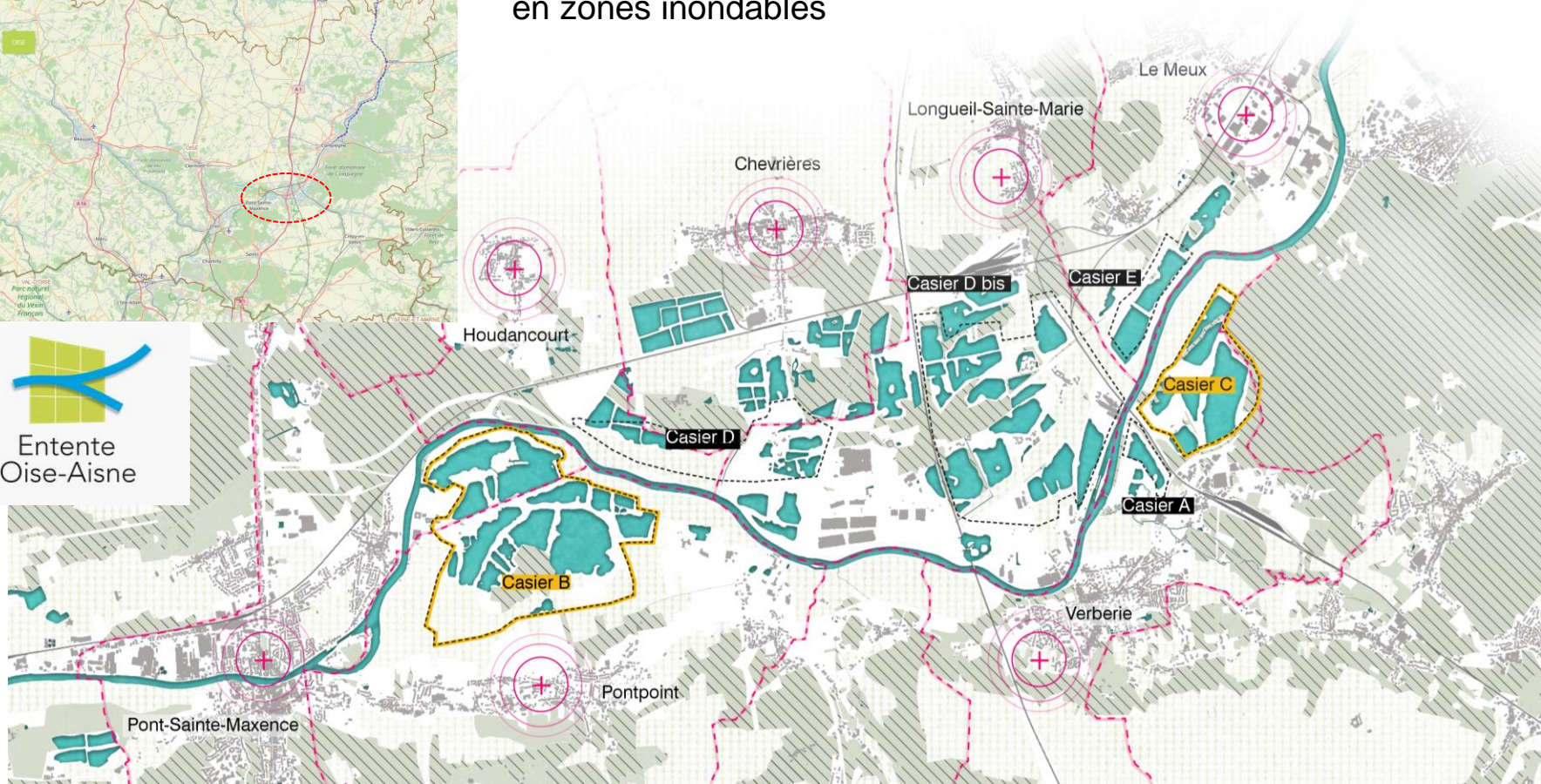
Les berges de l'Oise à proximité des casiers B et C sont impactées par MAGEO

- Perte d'emprise pour la construction des digues et l'extension des casiers
- Diminution du champ d'expansion naturelle des crues

## 3- LONGUEIL II – PROTECTION DES RISQUES D'INONDATIONS

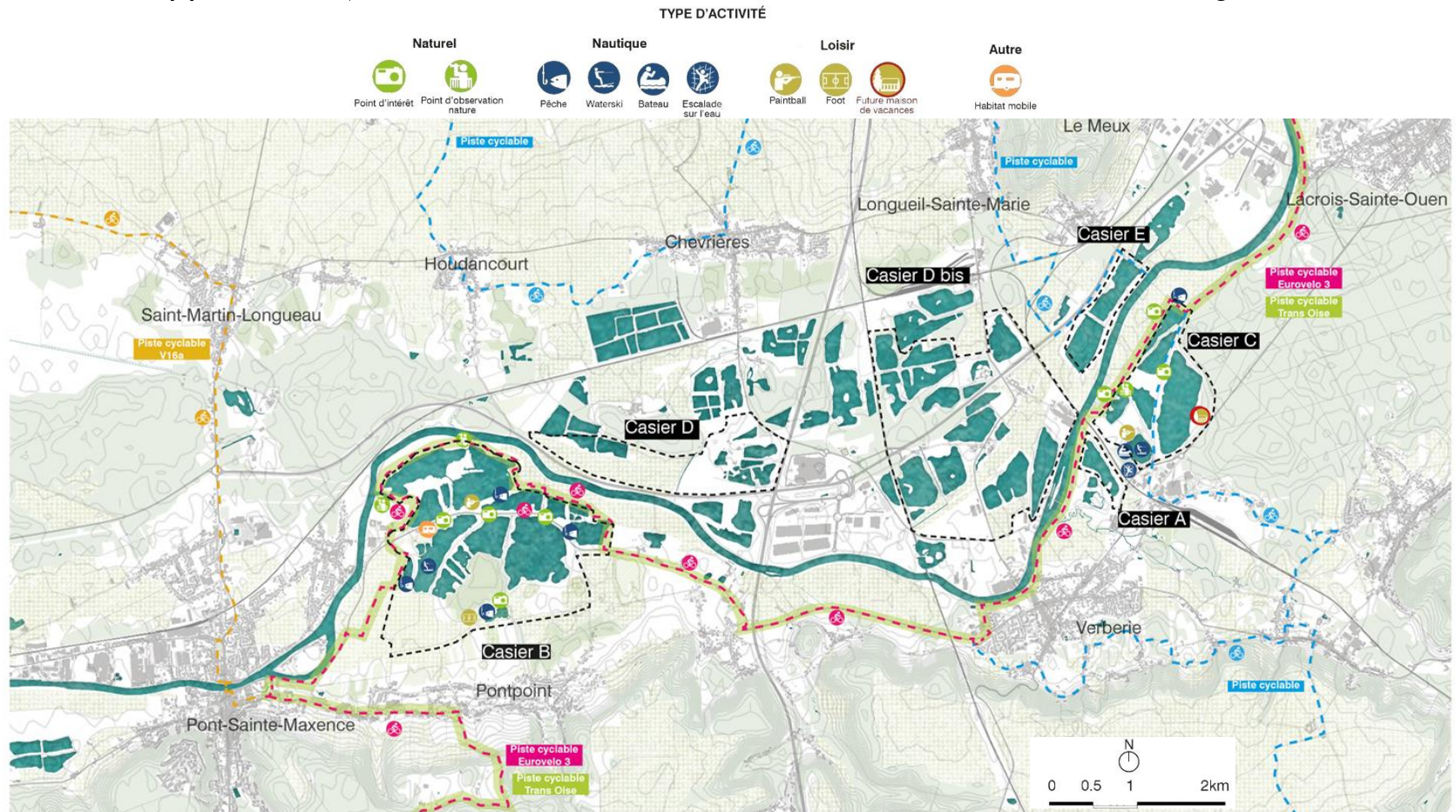


Objectif de protection des enjeux existants actuellement situés en zones inondables

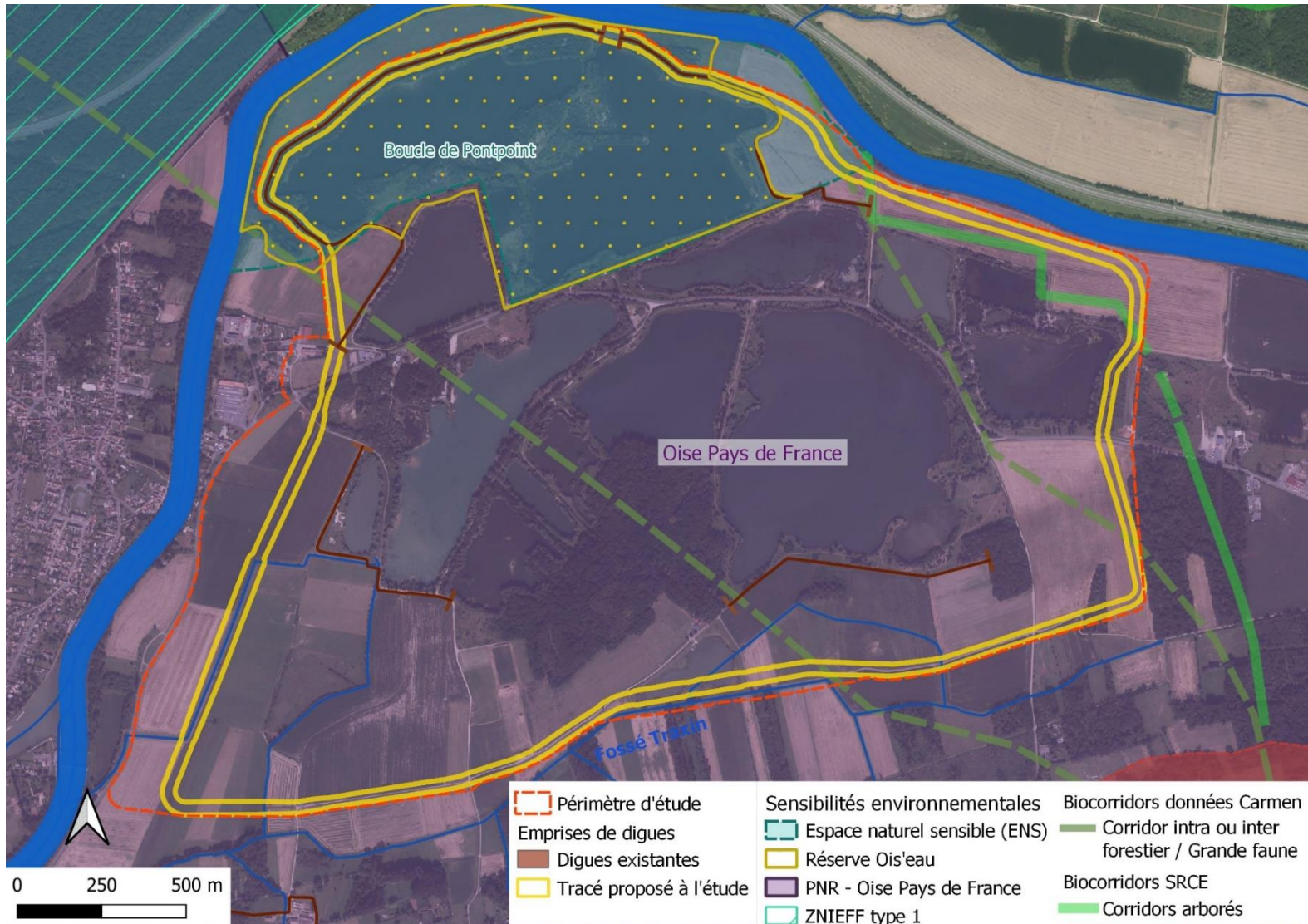


## 3- LONGUEIL II –PROTECTION DES RISQUES D'INONDATIONS

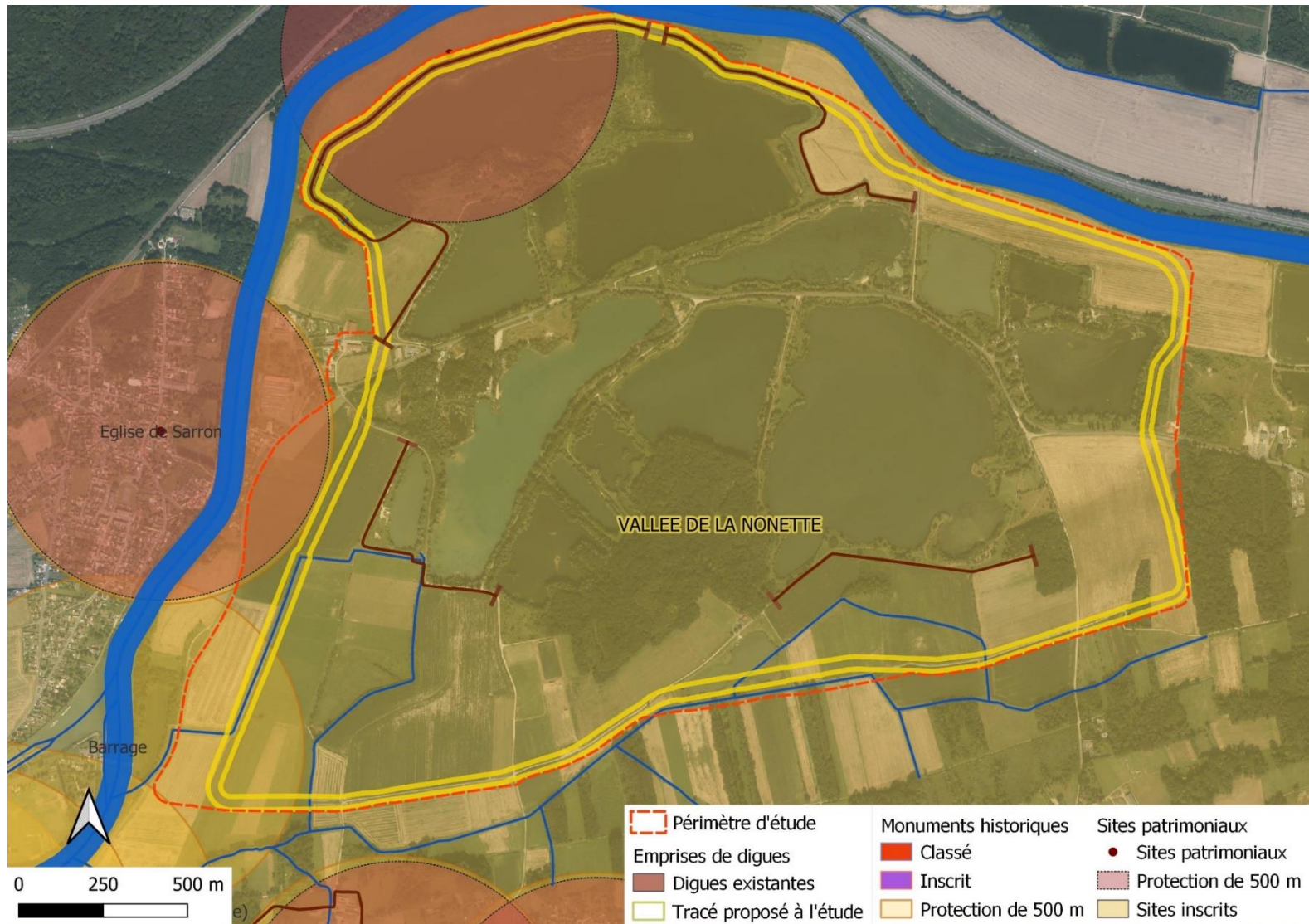
Un développement déjà effectif d'usages de loisirs autour de l'Oise et des étangs



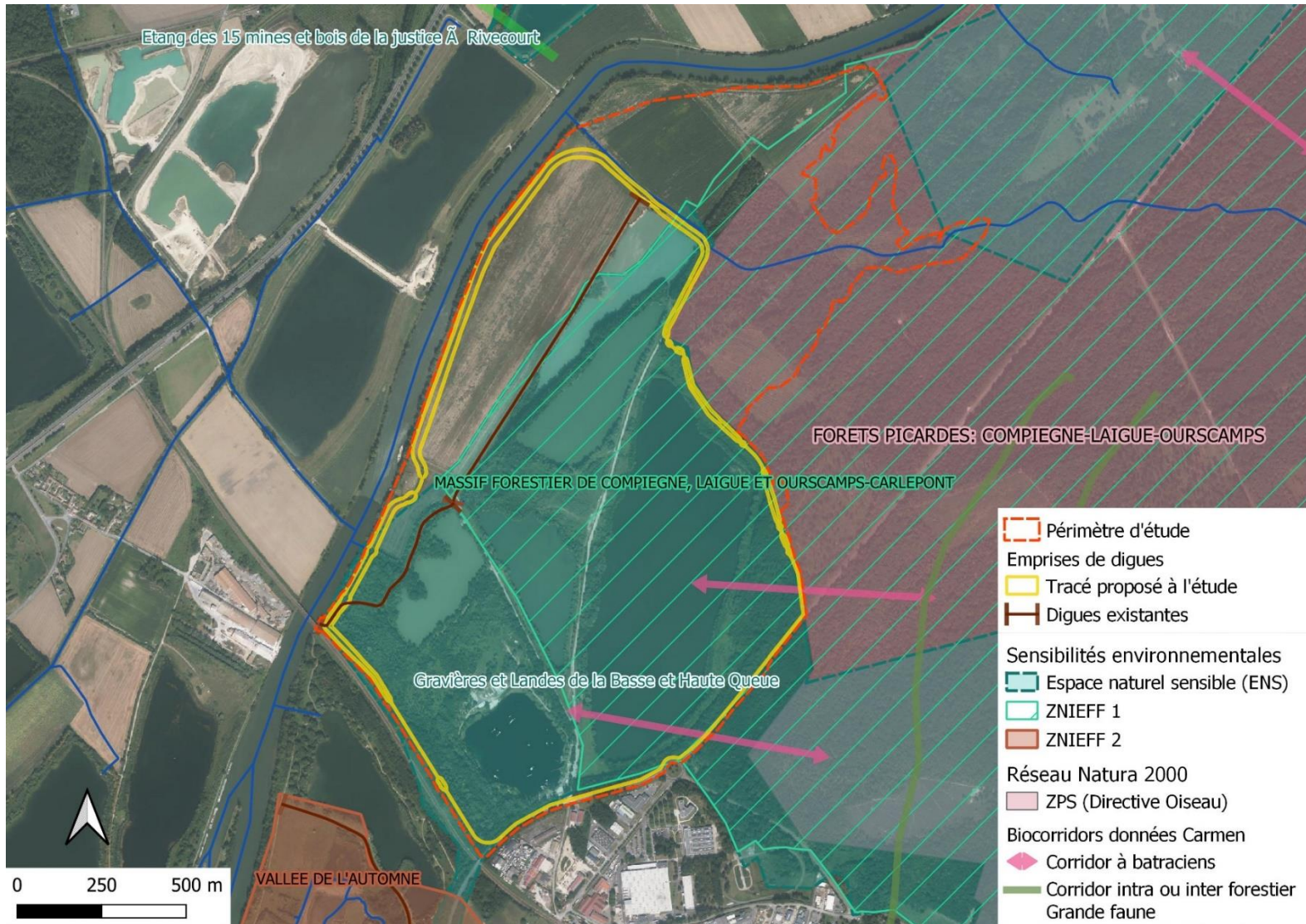
## 1- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX – CASIER B



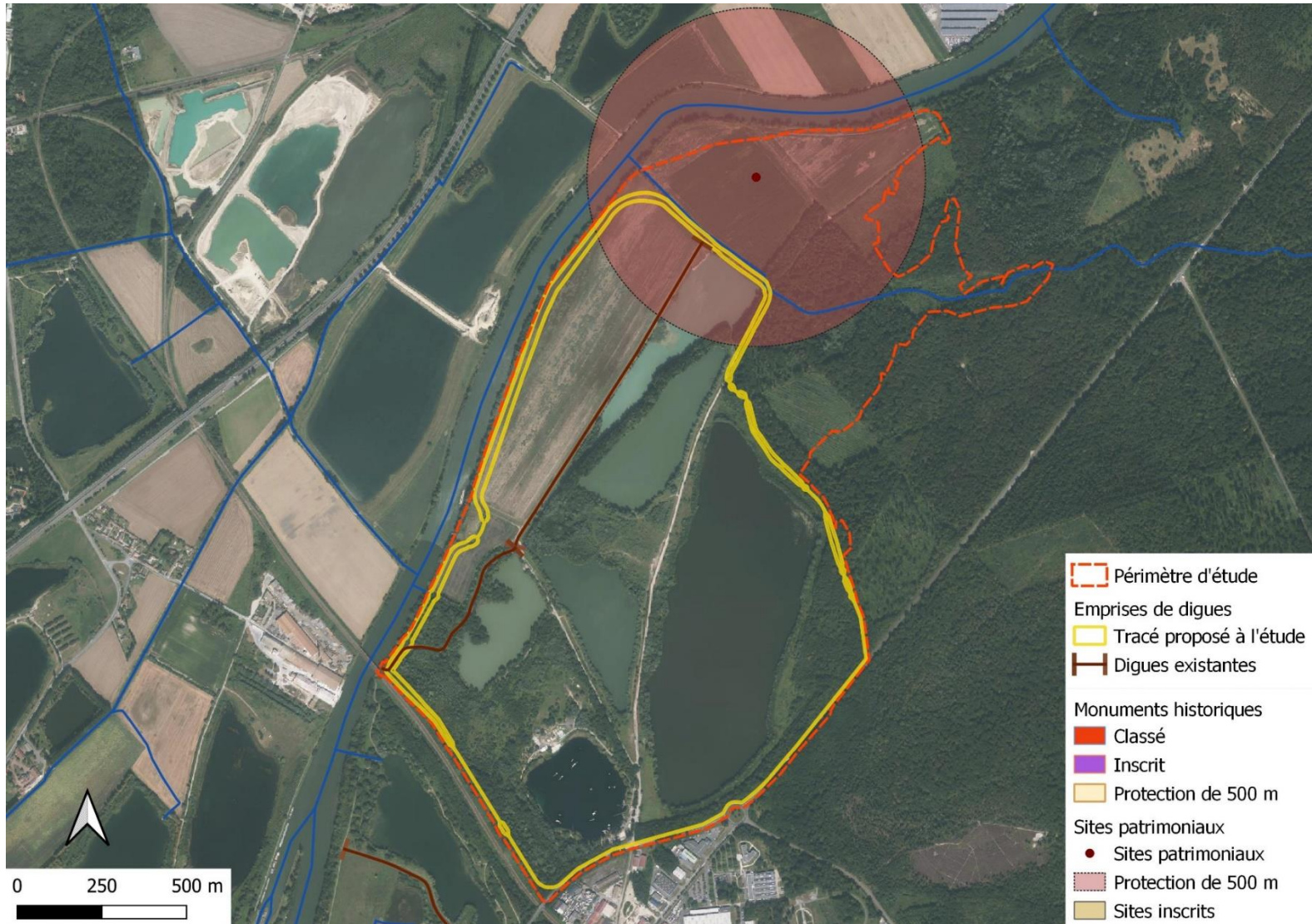
## 1- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX – CASIER B



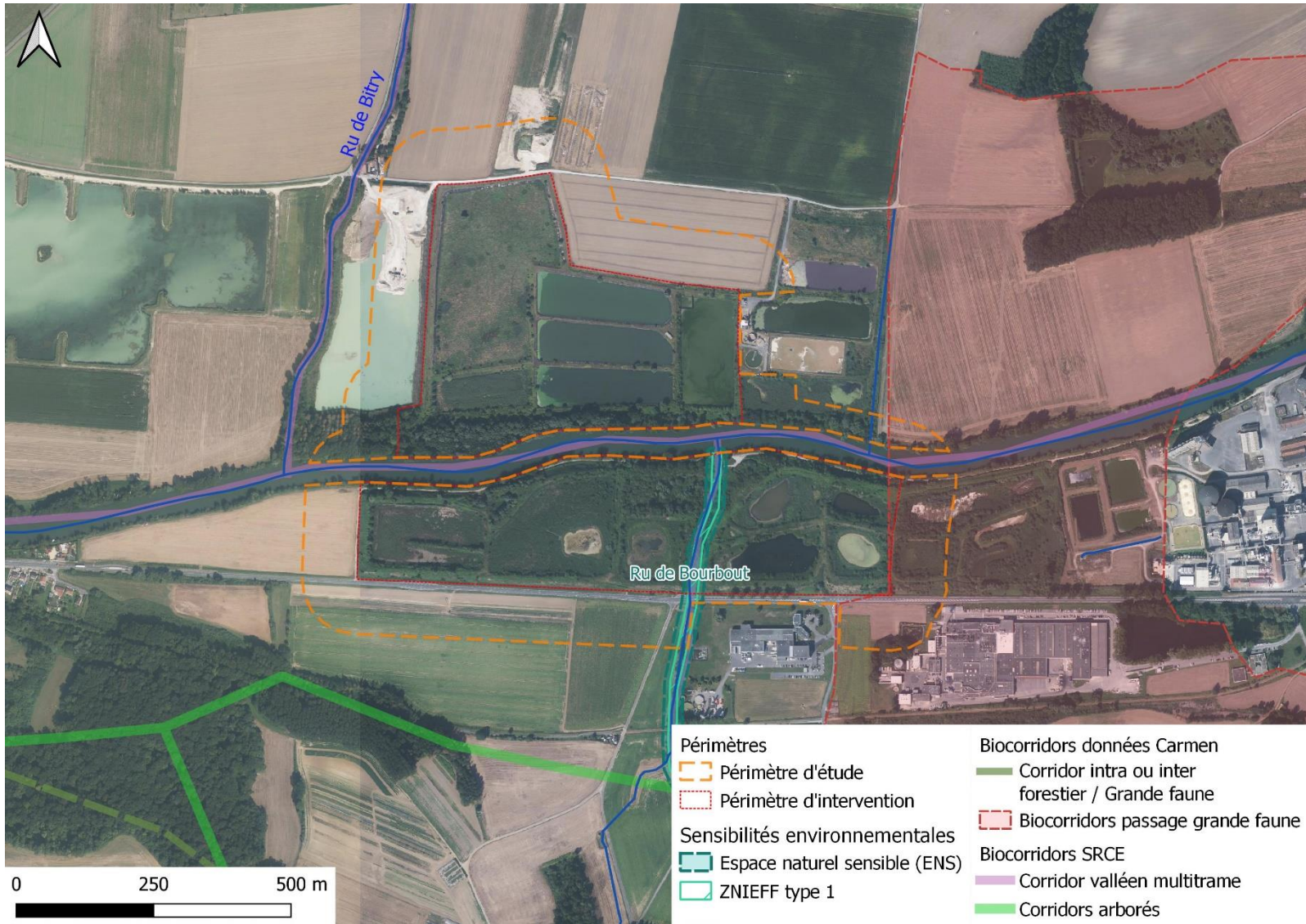
## 1- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX – CASIER C



## 1- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX – CASIER C

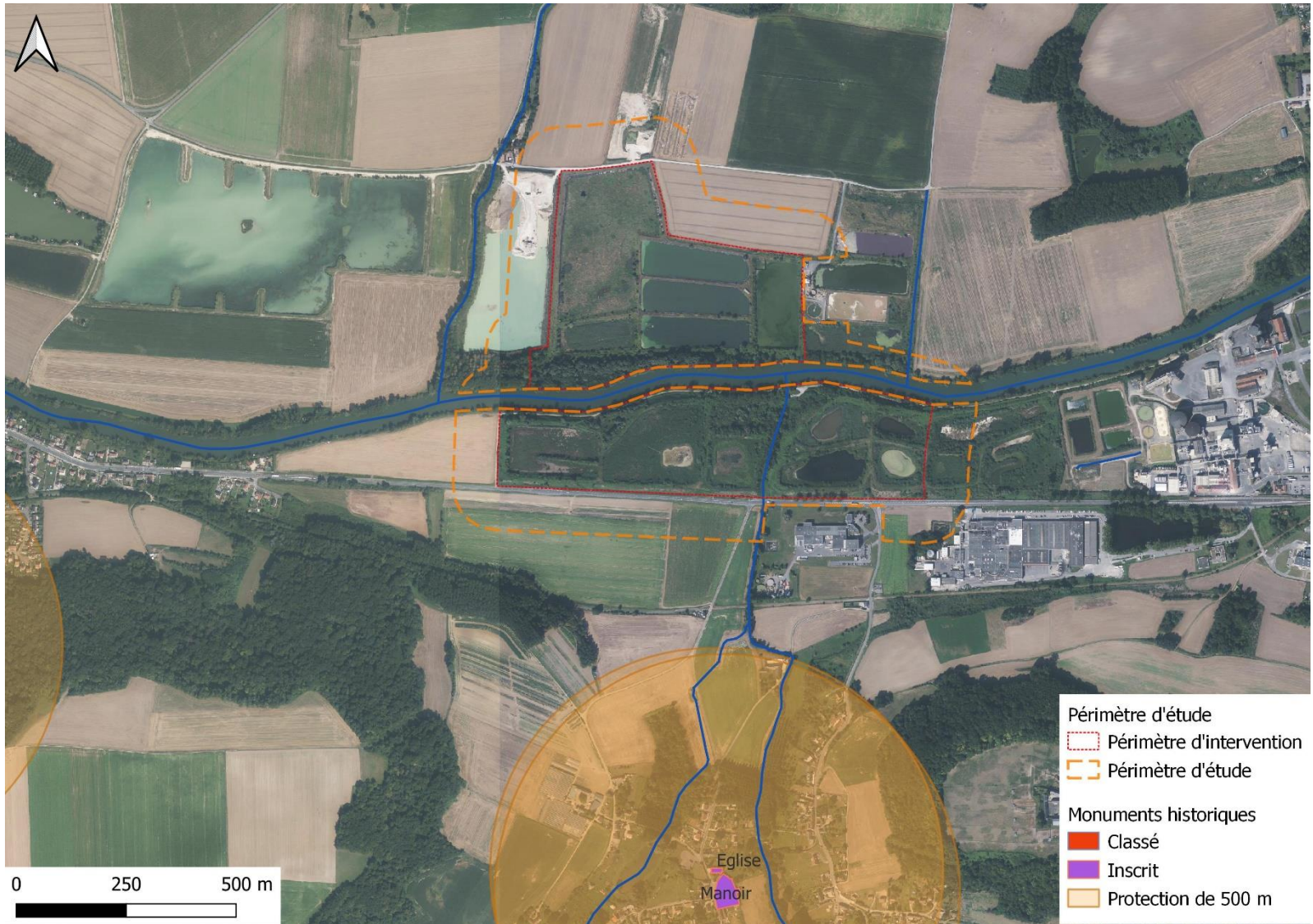


## 1- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX DU SITE DE VIC-SUR-AISNE





## 1- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX DU SITE DE VIC-SUR-AISNE



## 1- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX

FAIBLE

MOYEN

FORT

Thématique environnementale		Etat des connaissances et évaluation des enjeux associés				Données complémentaires à acquérir
		Au droit des casiers B et C	Enjeux	Site de Vic-sur-Aisne	Enjeux	
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	Inondation	PPRI de l'Oise bief Compiègne – Pont Saint Maxence	FORT	PPRI de l'Oise et de l'Aisne à l'amont de Compiègne PPRIcb de la vallée de l'Aisne aval	FORT	RAS
	Autres risques	L'aléa retrait-gonflement des argiles est caractérisé de faible. Il n'existe pas de risque de mouvement de terrain au droit des casiers. Aucune cavité souterraine n'est recensée.	FAIBLE	L'aléa retrait-gonflement des argiles est caractérisé de faible. Il n'existe pas de risque de mouvement de terrain Aucune cavité souterraine n'est recensée. Quatre ICPE non SEVESO se trouvent à proximité du site de Vic-sur-Aisne.	FAIBLE	RAS
HYDROGEOLOGIE		La nappe fluctue faiblement et de manière lente. Les captages d'eau potable et leur périmètre de protection se trouvent suffisamment éloignés pour ne pas constituer des cibles vis-à-vis du projet Longueil.	MOYEN A FAIBLE	Les captages d'eau potable et leur périmètre de protection se trouvent suffisamment éloignés du site pour ne pas constituer des cibles.	FAIBLE	RAS
HYDROLOGIE		<p><b>Casier B</b></p> <p>L'Oise longe la façade Nord des casiers. Le ru de Traxin s'écoule au Sud du casier.</p> <p><b>Casier C</b></p> <p>Le casier C est encadré par le ru de Goderu au Nord et par le ru de l'Automne au Sud.</p>	FORT	Le site de Vic-sur-Aisne prend place de part et d'autre de l'Aisne. Le ru de Bitry s'écoule à l'Ouest du site de Vic-sur-Aisne. Le ru de Bourbout traverse la partie du site se trouvant en rive gauche de l'Aisne pour rejoindre la rivière.	FAIBLE A MOYEN	RAS

## 1- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX

FAIBLE

MOYEN

FORT

Thématique environnementale		Etat des connaissances et évaluation des enjeux associés				Données complémentaires à acquérir
		Au droit des casiers B et C	Enjeux	Site de Vic-sur-Aisne	Enjeux	
PATRIMOINE NATUREL	Zonages réglementaires	Plusieurs zonages réglementaires recourent les casiers dont le PNR Oise Pays de France qui recouvre le casier B. On peut également noter la proximité immédiate du casier C avec le site Natura 2000 de la forêt Picardes : Compiègne-Laigue-Ourscamps.	FORT	Plusieurs zonages réglementaires longent le ru de Bourbout qui s'écoule entre les bassins situés en rive gauche de l'Aisne.	MOYEN	RAS
	Zones humides	Des zones humides avérées délimitées sur des critères de végétation et sur des critères pédologiques, des Zones humides potentielles ainsi que des Zones à Dominantes Humides entourent les bassins des casiers.	FORT	Aucune Zone à Dominante Humide n'apparaît au sein du site et ses environs proches.	MOYEN	Actualisation et mise en cohérence des données disponibles. Délimitation des zones humides sur l'entièreté des aires d'études. Eventuelle évaluation des fonctionnalités des ZH.
ÉCOLOGIE	Flore	Des espèces à enjeu moyen sont établies au sein des casiers B et C. Des espèces remarquables et protégées sont présentes au sein du casier B.	FORT	Deux espèces à enjeu fort sont recensées sur le site.	MOYEN	Actualisation des inventaires floristiques sur l'entièreté des aires d'études.
	Faune	Les casiers B et C présentent des enjeux importants pour les groupes de l'avifaune et des chiroptères. Des frayères potentielles se trouvent sur les cours d'eau annexe de l'Oise et sur son lit majeur.	FORT	Les enjeux faunistiques sont identifiés comme moyens pour l'avifaune.	MOYEN	Actualisation des inventaires faunistiques sur l'entièreté des aires d'études.
	Corridors écologiques	Des corridors écologiques se trouvent au sein des casiers et à proximité directe des casiers.	FORT	Le site de Vic-sur-Aisne est peu propice à favoriser les flux de biodiversité.	FAIBLE	Lors des inventaires faunistiques, une attention particulière devra être portée aux corridors écologiques.
PATRIMOINE PAYSAGER		Les casiers B et C se trouvent concernés par des périmètres de protection de sites patrimoniaux (monuments historiques, sites archéologiques). Le casier B est concerné par un site inscrit.	MOYEN	Aucun site patrimonial ne se trouve au sein du site de Vic-sur-Aisne ou à proximité immédiate.	FAIBLE	RAS

## 1- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX

### Bilan des enjeux

- **Contexte environnemental très sensible** dans les secteurs des casiers avec des enjeux **hydrauliques, hydrologiques, hydrogéologiques, écologiques, paysager** et des contraintes **liées aux usages (Circulation, Agriculture...)** fortes à très fortes.
- Nécessité de compléter les connaissances sur certaines thématiques environnementales pour assurer le traitement proportionnel des enjeux.
- Engagement dès que possible **d'études complémentaires en matière de faune, flore et caractérisation et délimitation des zones humides. (Consultation en cours)**

→ L'ensemble de ces thématiques qui seront approfondies au travers des études spécifiques, constitueront des éléments clés au montage de l'évaluation environnementale.

## 2- DEVENIR DU SITE DE VIC-SUR-AISNE

- Site de stockage temporaire des déblais issus de la réalisation du canal, qui seront réutilisés au profit de la création des digues de Longueil II
- Reconquête du champ d'expansion de crue de l'Aisne
- Site potentiel de mesures compensatoires à la fois pour la faune et la flore, par le développement d'un milieu naturel de qualité à caractère humide

## 3- CADRAGE RÉGLEMENTAIRE

- Au regard de la portée des opérations, leur nature et le contexte dans lequel elles s'inscrivent, lit majeur de l'Oise et de l'Aisne, et présentant des interventions structurantes sur le système hydraulique formé par les ensembles de plans d'eau, le programme de travaux est soumis à différentes procédures au titre du Code de l'Urbanisme (PC + PA), du Code de l'Expropriation (DUP) et du Code de l'Environnement.
- Des procédures multiples impactantes pour le planning du projet et potentiellement liées les unes aux autres d'où la nécessité de les anticiper au mieux et de bien border les besoins, de les partager avec les services de l'état le plus tôt possible, de définir la meilleure stratégie opérationnelle pour l'atteinte des objectifs du projet dans les meilleurs délais.

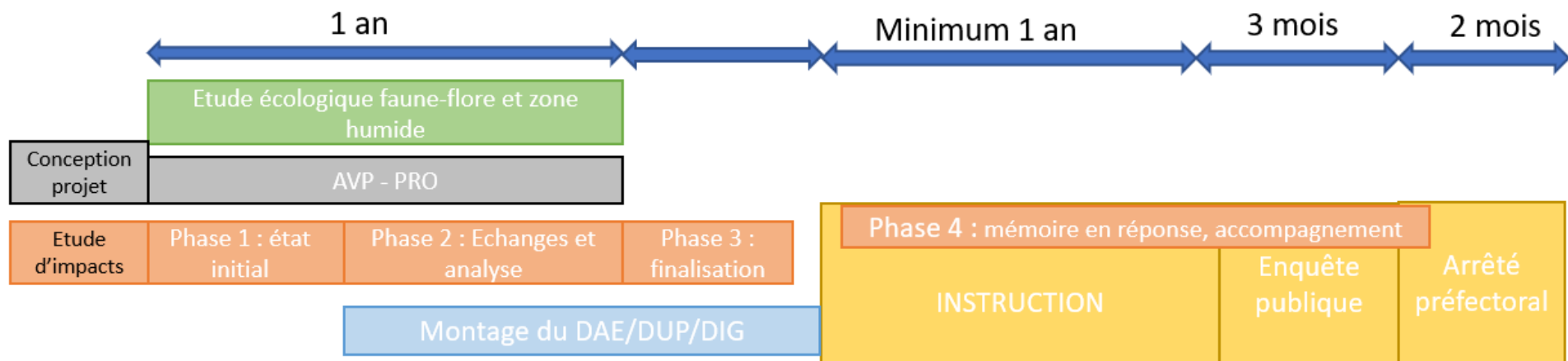
## 3- CADRAGE RÉGLEMENTAIRE

	REGLEMENTATION	APPLICATION	PROCEDURE
<b>CODE DE L'URBANISME</b>	Permis de construire (PC)	Oui	Lié à la construction de stations de pompage
	Permis d'aménager (PA)	Oui	Lié aux mouvements de terrain sur une superficie $\geq$ à 2 ha
	Articles L.153-54 : Mise en compatibilité avec les documents d'urbanisme (MECDU)	Possible	En cas d'incompatibilité avec les règlements de PLU, telle qu'une modification (même temporaire) de l'affectation de sol classé EBC
<b>CODE DE L'EXPROPRIATION</b>	Déclaration d'Utilité Publique (DUP)	Possible	Dans le cas où les négociations à l'amiable n'aboutissent pas
<b>CODE DE L'ENVIRONNEMENT</b>	Articles R. 511-9 et suivants (ICPE)	Oui	Lié à la réalisation d'un stock temporaire de terres sur le site de Vic-sur-Aisne
	Article R. 122-2 pour la réalisation de projets d'aménagement (cas par cas ou évaluation environnementale)	Oui	Lié à la création d'une retenue d'eau d'un volume $\geq$ 1 million de m <sup>3</sup> . Application de la catégorie 21 sous le régime d' <b>évaluation environnementale</b>
	Article R.214-1 : Loi sur l'Eau Décret n°2017-81 du 26 janvier 2017	Oui	Lié à la réalisation de travaux en lit mineur et au sein du lit majeur de l'Oise, entraînant le déclenchement du régime d'autorisation, et donc d'un <b>dossier d'autorisation environnementale (DAE)</b> . Réalisation d'une étude de dangers répondant aux caractéristiques de l'ouvrage hydraulique de type endiguement.
	Article R.414-19 : évaluation des incidences Natura 2000	Oui	Pièce systématique embarquée au DAE
	Article L.411-2 : dérogation espèce protégée	Possible	Pièce embarquée au DAE dans le cas où des espèces protégées venaient à être atteintes par le projet
	Article L.123-6 : enquête publique unique	Oui	Cet article permet d'engager <b>une seule et unique procédure d'enquête publique</b> pour l'ensemble des procédures administratives
<b>CODE FORESTIER</b>	Articles L.341-1 à 10 : autorisation de défrichement	Possible	Pièce embarquée au DAE dès le 1 <sup>er</sup> m <sup>2</sup> défriché en forêt de Compiègne.

## 4- DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

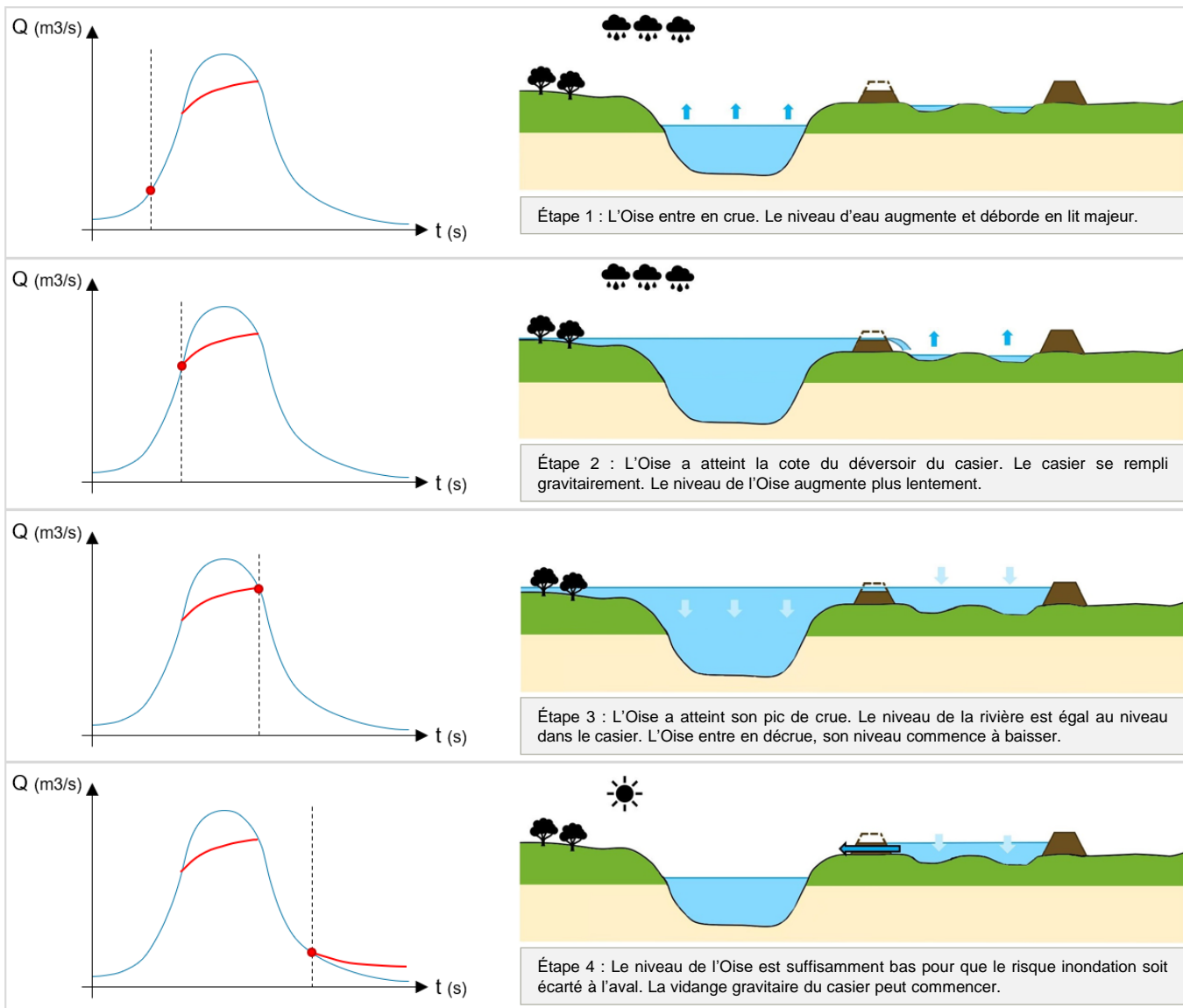
Le projet relève de différents textes réglementaires entraînant la réalisation d'un Dossier d'Autorisation Environnementale portant l'évaluation environnementale.

La catégorie du R122-2 concernant les barrages et retenues d'eau est visée et entraîne la réalisation d'une évaluation environnementale et d'une étude de dangers. Les rubriques au titre de la Loi sur l'Eau seront diverses.

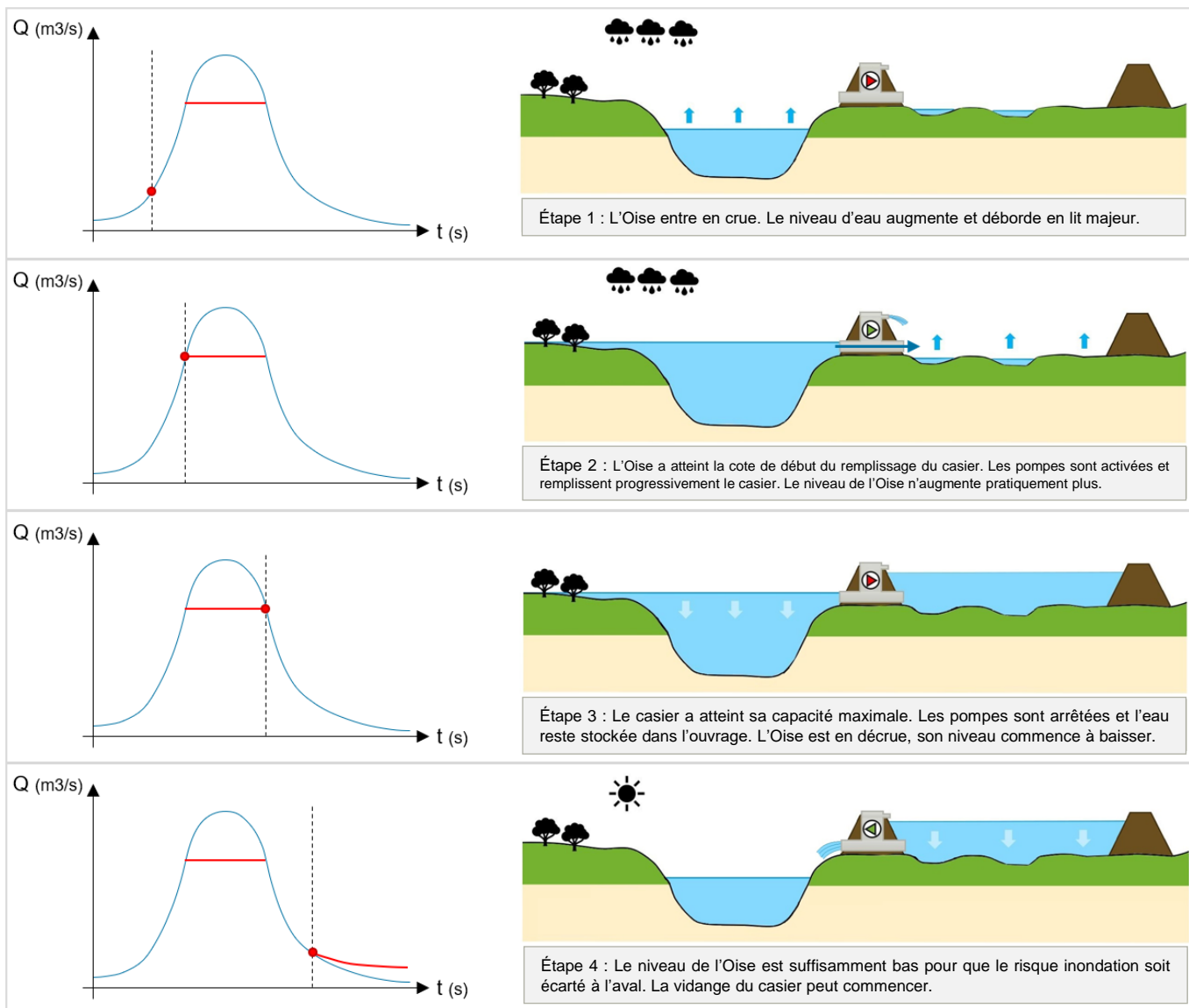




## 1- FONCTIONNEMENT DE LONGUEIL I – DÉVERSOIR

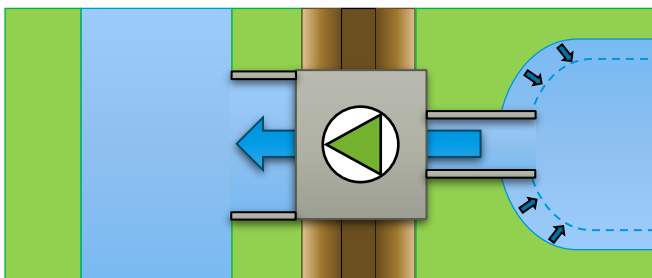


## 2- FONCTIONNEMENT DE LONGUEIL II – STATION DE POMPAGE

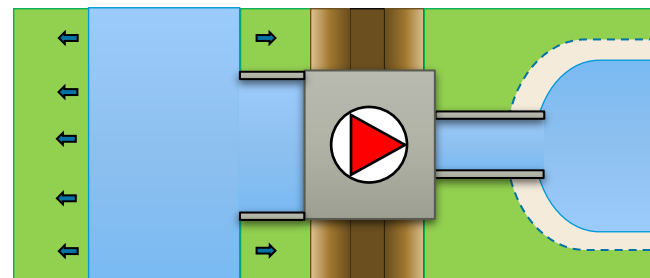


# FONCTIONNEMENT ET EFFICACITÉ DE LONGUEIL II

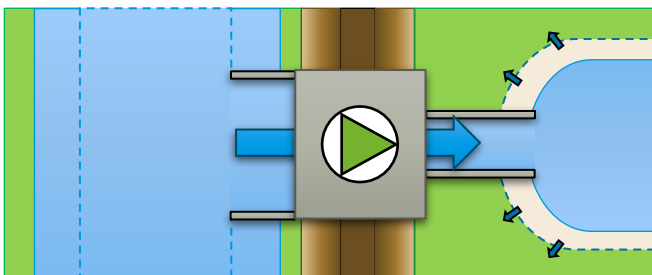
## 2- FONCTIONNEMENT DE LONGUEIL II – STATION DE POMPAGE



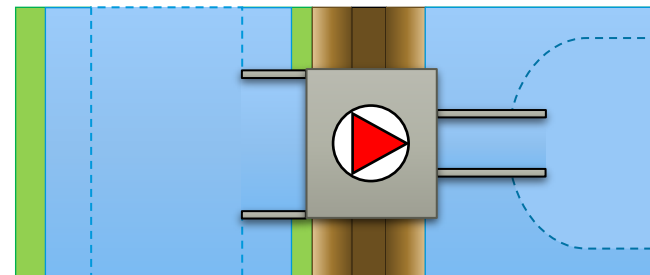
Étape 1 : En prévision d'un épisode de forte crue, les étangs du casier sont rabattus pour gagner en volume utile.



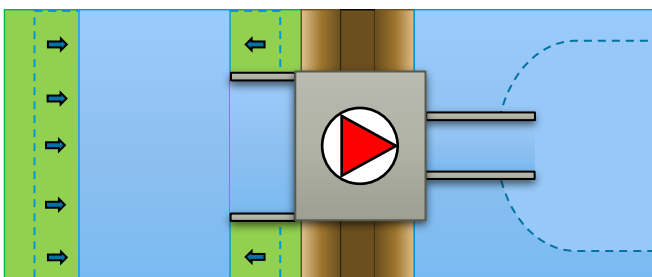
Étape 2 : Les étangs du casier sont rabattus à leur cote minimale. La crue de l'Oise commence, le niveau d'eau augmente.



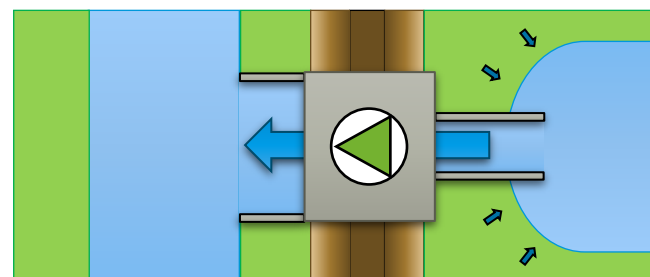
Étape 3 : La cote de début de remplissage du casier est atteinte. La station de pompage entre en fonctionnement et remplit le casier.



Étape 4 : Le casier a atteint sa capacité maximale de stockage. La station de pompage est arrêtée. L'ouvrage stocke les eaux de crue.



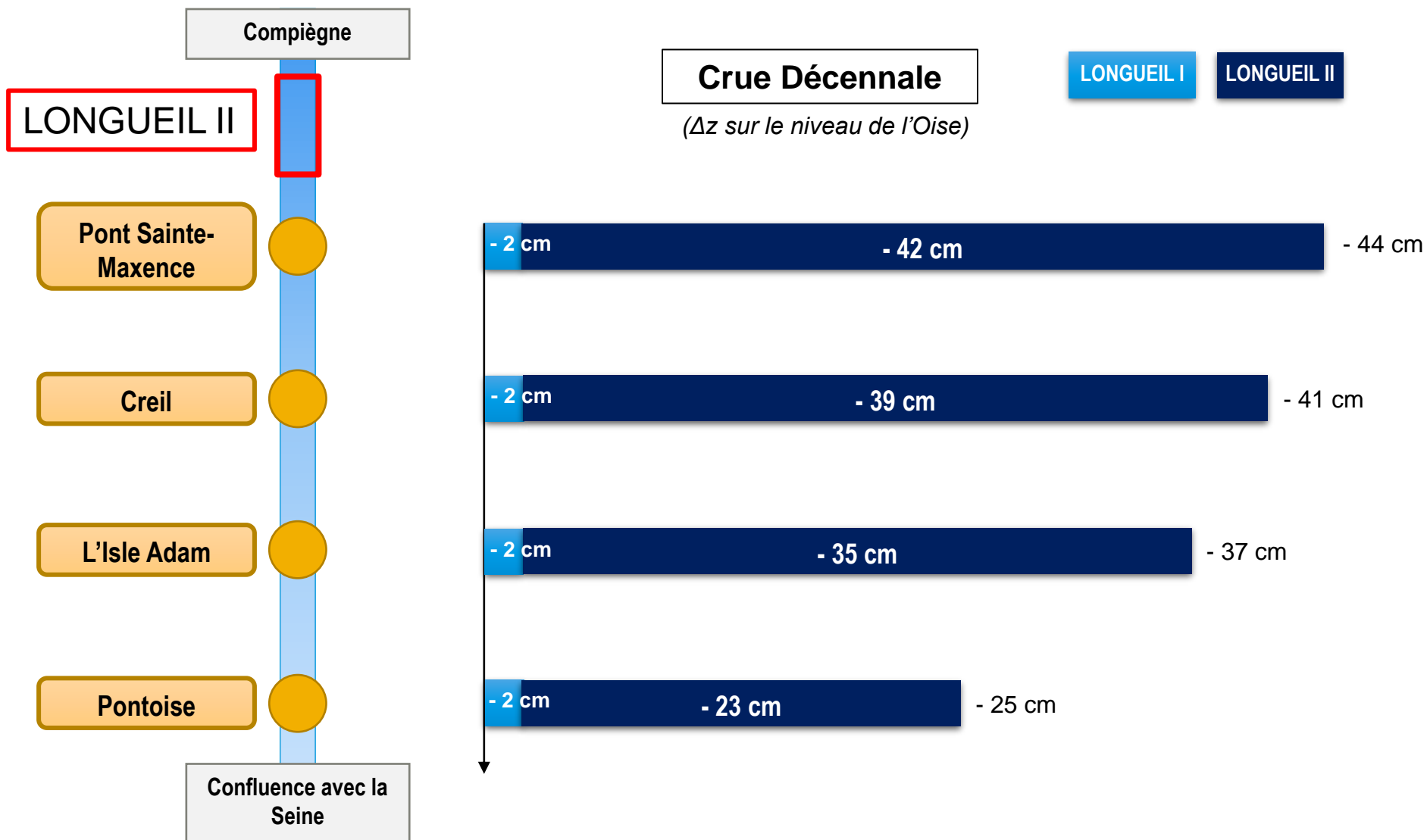
Étape 5 : L'Oise est en décrue, son niveau diminue progressivement. Le casier reste rempli.



Étape 6 : Le niveau de l'Oise est suffisamment bas pour que le risque inondation soit écarté à l'aval. La vidange du casier peut commencer.

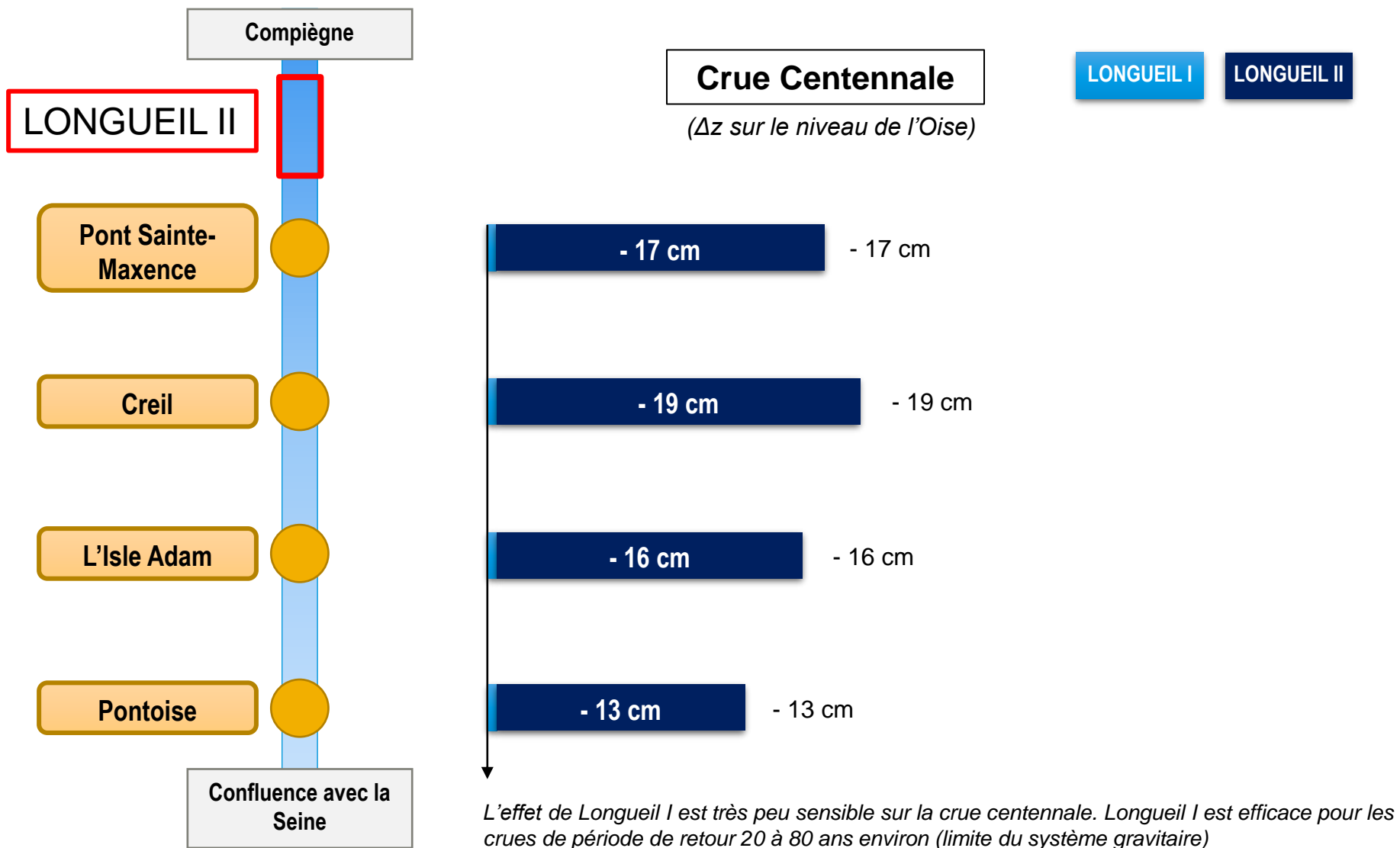
# FONCTIONNEMENT ET EFFICACITÉ DE LONGUEIL II

## 3- ESTIMATION DES EFFETS CUMULÉS LONGUEIL I + LONGUEIL II



# FONCTIONNEMENT ET EFFICACITÉ DE LONGUEIL II

## 3- ESTIMATION DES EFFETS CUMULÉS LONGUEIL I + LONGUEIL II

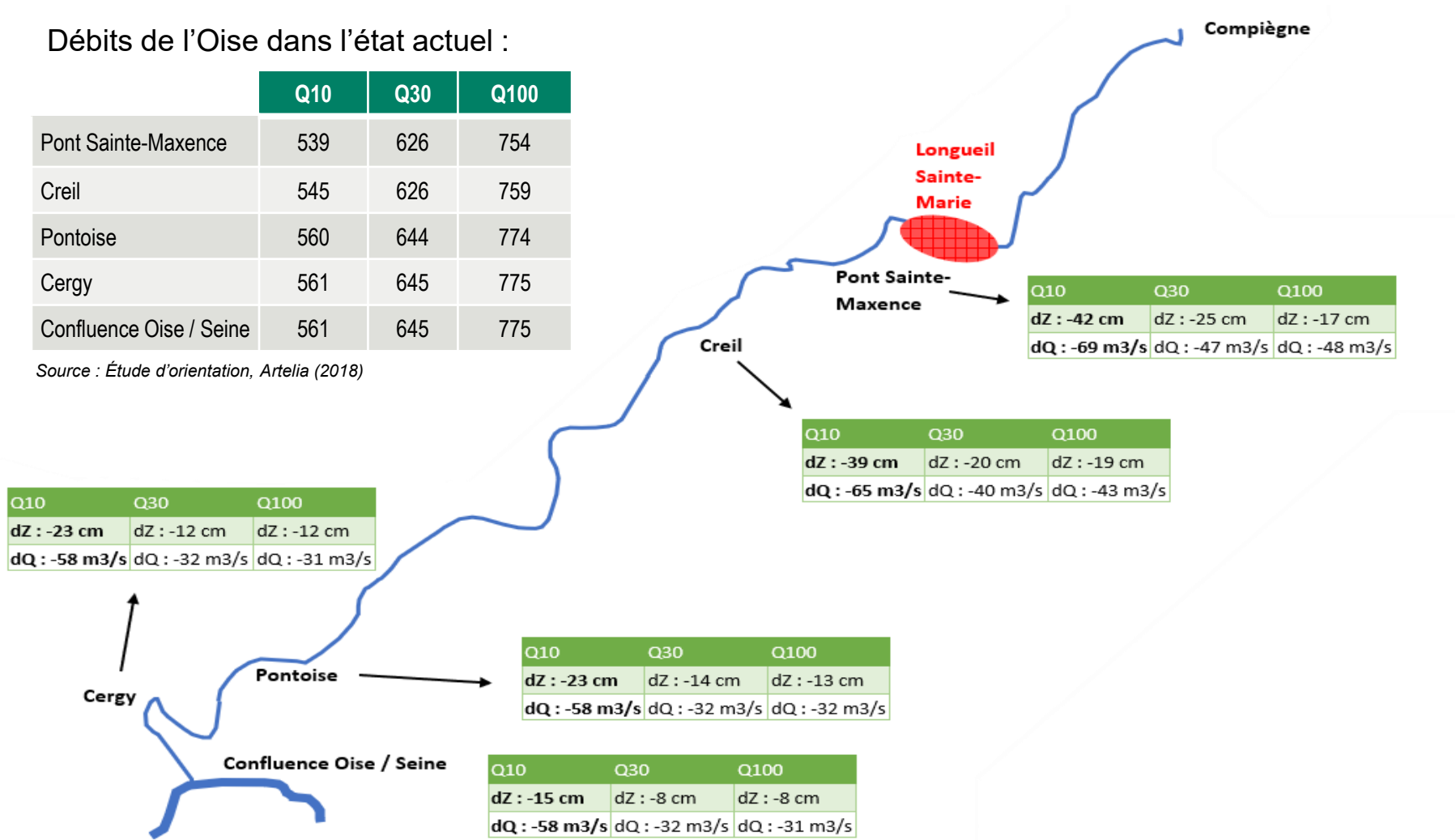


## 3- EFFETS DE LONGUEIL II PAR RAPPORT À L'ÉTAT ACTUEL

Débits de l'Oise dans l'état actuel :

	Q10	Q30	Q100
Pont Sainte-Maxence	539	626	754
Creil	545	626	759
Pontoise	560	644	774
Cergy	561	645	775
Confluence Oise / Seine	561	645	775

Source : Étude d'orientation, Artelia (2018)



## 4- MODÉLISATION HYDRAULIQUE

- Une modélisation ponctuelle (Logiciel MIKE URBAN)

Ce type de modélisation intervient lors de la conception d'ouvrages hydrauliques complexes et constitue un avantage majeur en termes de robustesse de la solution proposée et d'économies réalisées que ce soit en matière d'investissement ou de maintenance.

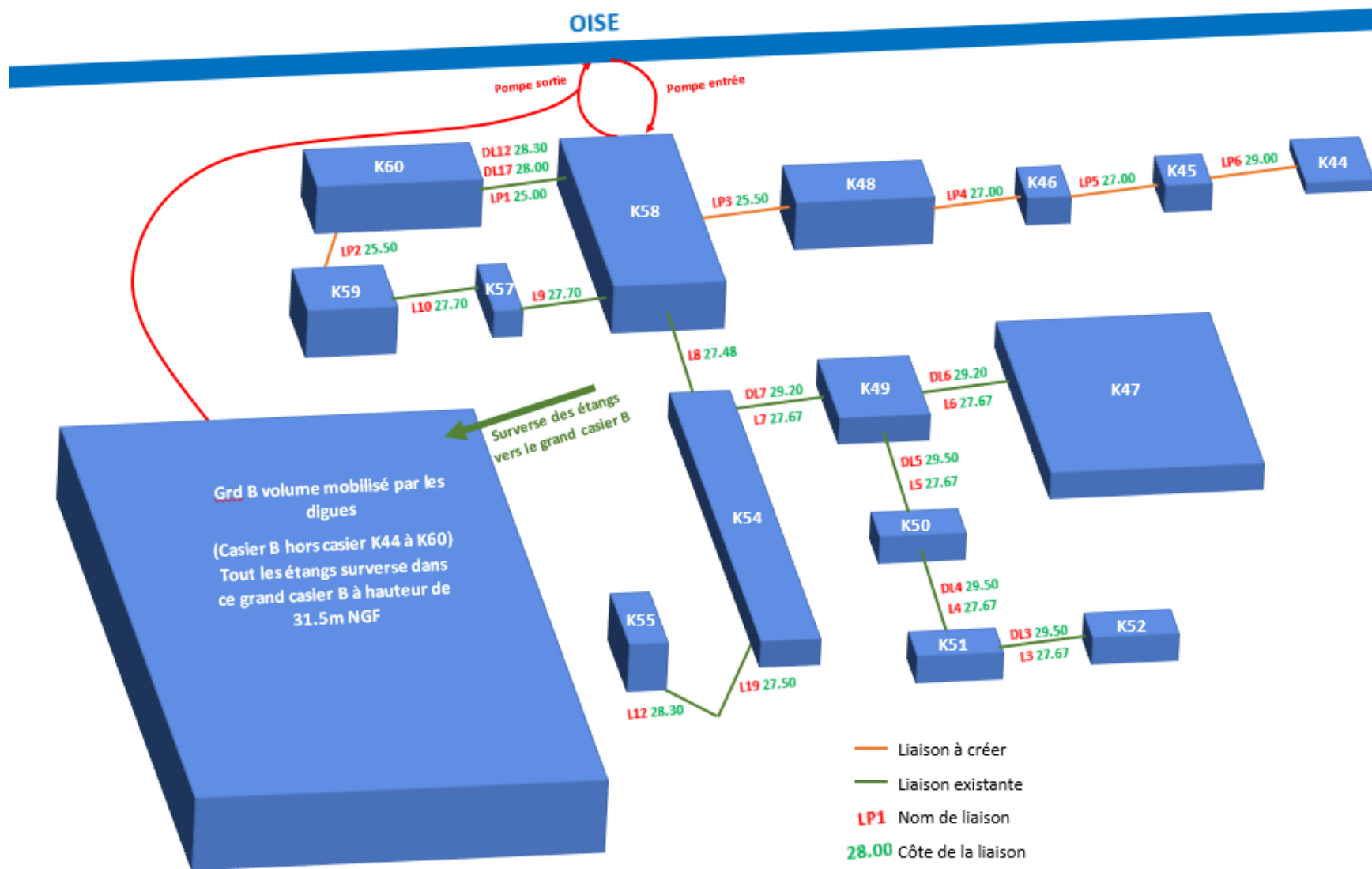
Elle permet de dimensionner les différents éléments du projet, comme les caractéristiques des stations de pompage (capacité, niveau de démarrage/arrêt), la hauteur des digues, des liaisons entre les étangs, ... et notamment un système de gestion des crues via une optimisation des consignes de gestion des pompes et des vannes.

- Une modélisation globale (Logiciel Hydra)

Elle permet d'évaluer les impacts du projet sur la dynamique des champs inondables (l'emprise inondable, la ligne d'eau, le débit, la vitesse, la durée de submersion) via des cartes d'aléa pour les différentes crues.

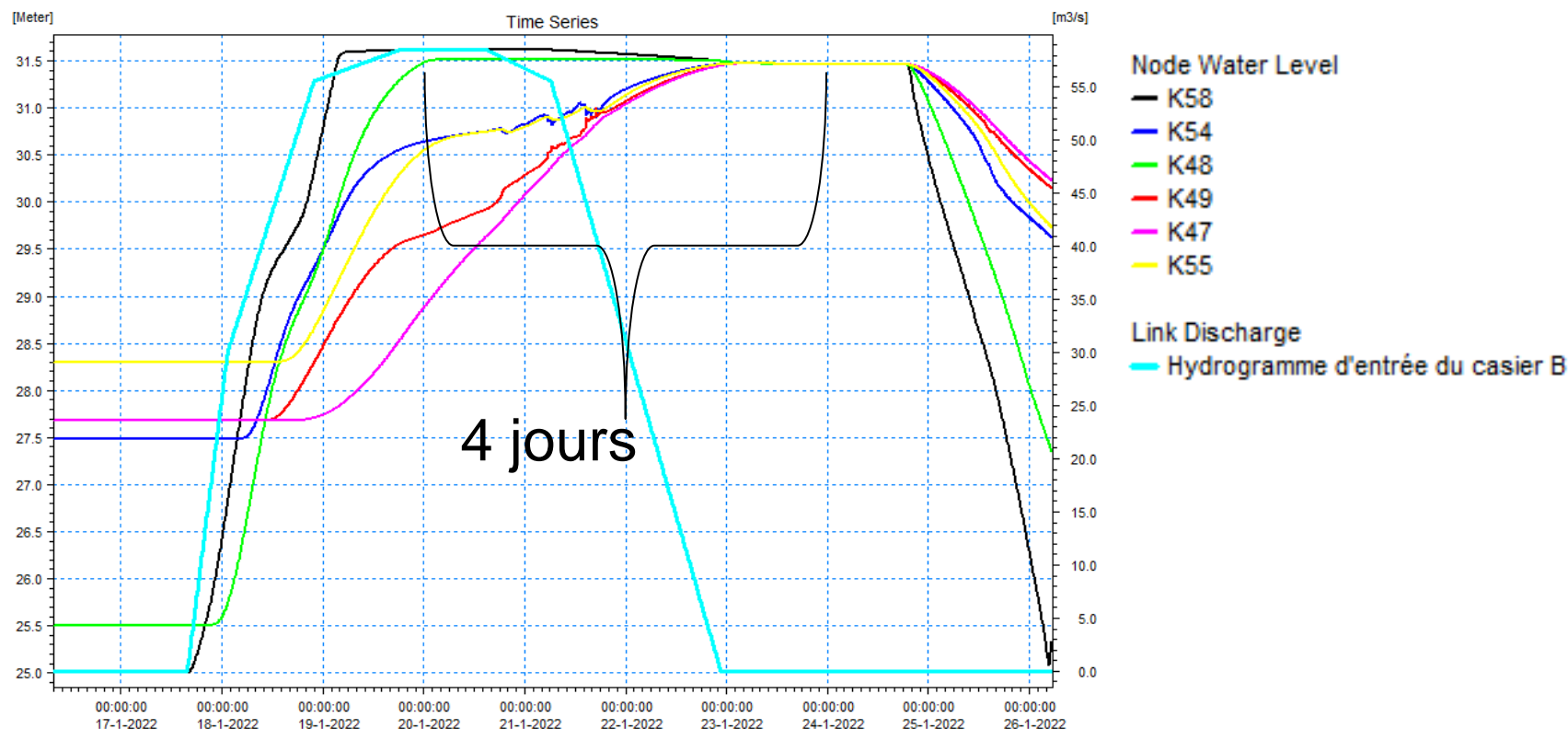
# FONCTIONNEMENT ET EFFICACITÉ DE LONGUEIL II

## STRUCTURE DU MODÈLE PONCTUEL – CASIER B





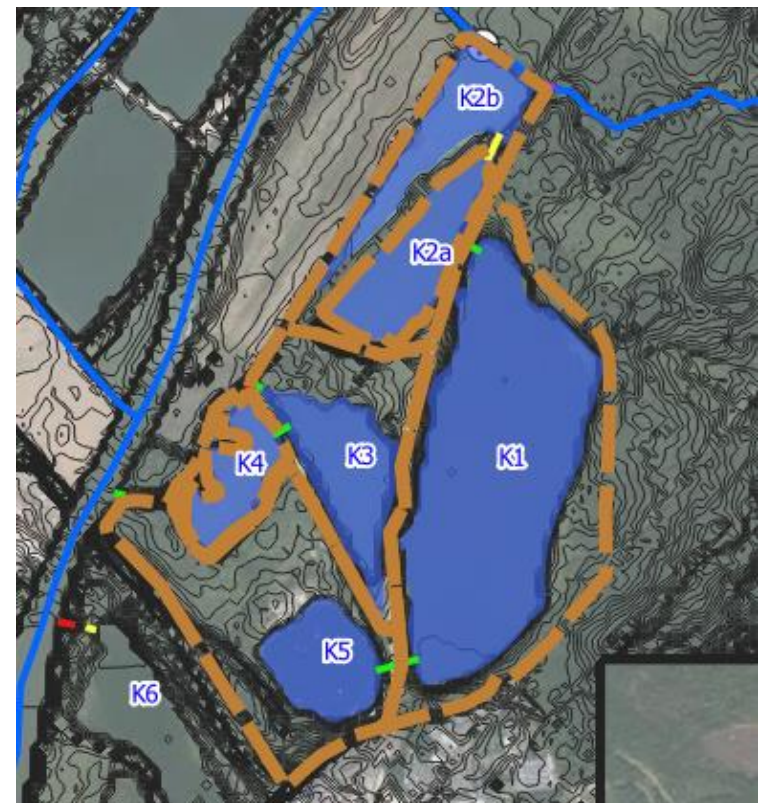
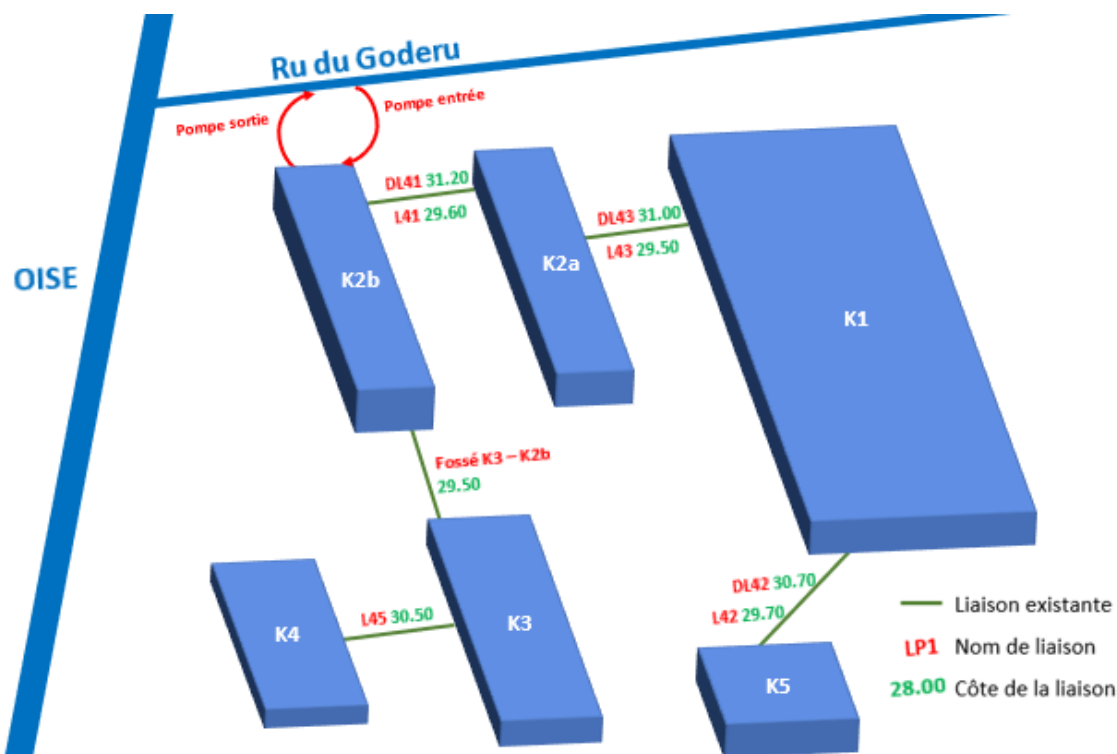
## CASIER B



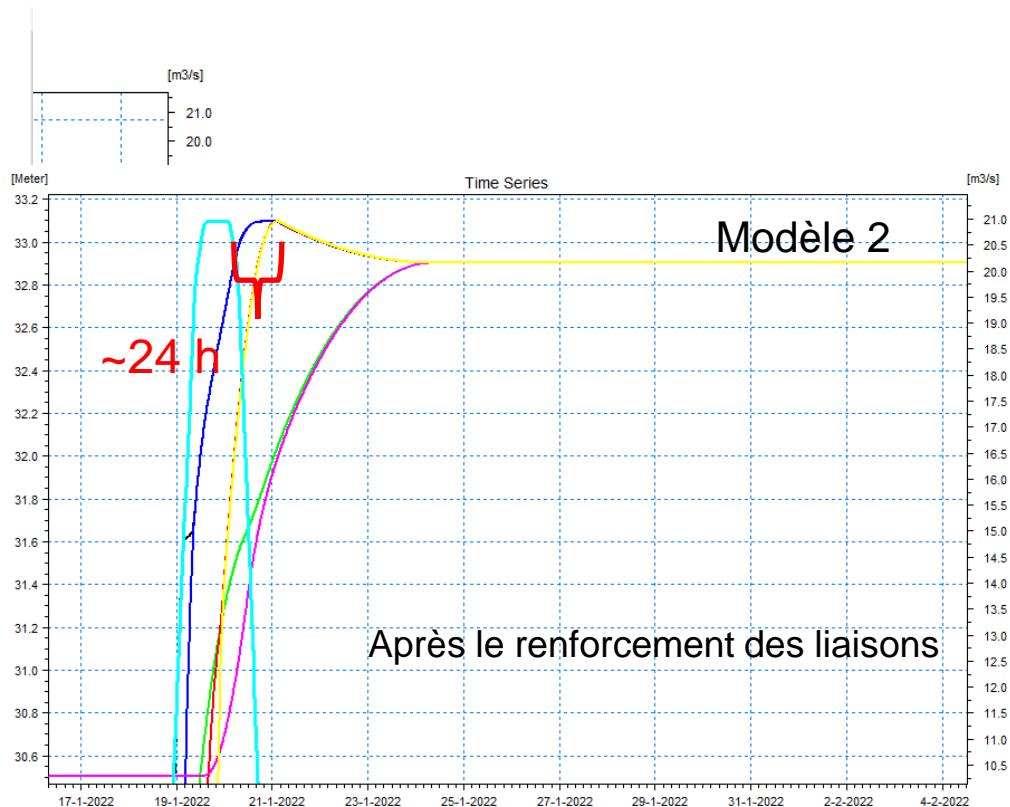
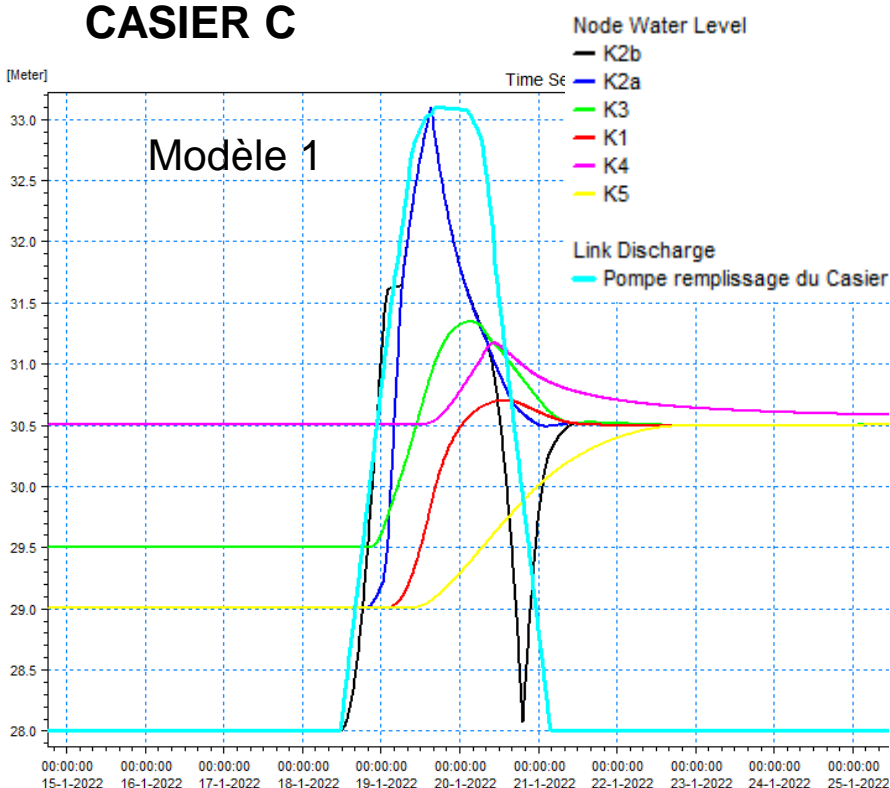
- La pompe de vidange démarre quasiment à la fin de l'hydrogramme d'entrée (pompe de remplissage) ;
- L'ensemble des étangs sont sollicités et remplis à leurs cote max avec un décalage de moins de 4 jours avec le pic de la pompe de remplissage ;
- Le fonctionnement du casier B est plutôt optimal.

# FONCTIONNEMENT ET EFFICACITÉ DE LONGUEIL II

## STRUCTURE DU MODÈLE PONCTUEL – CASIER C



## CASIER C

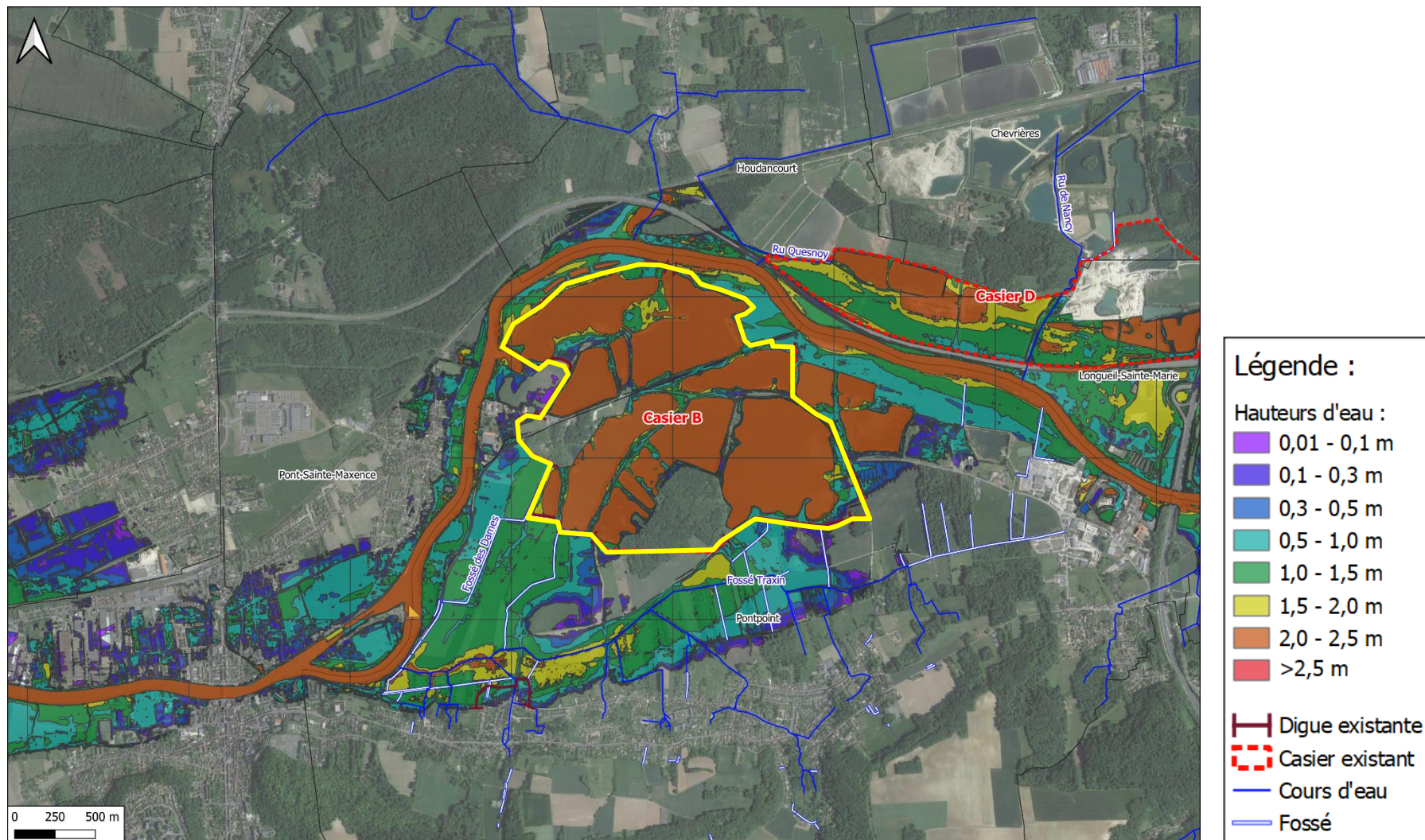


Dans les conditions du modèle 1, les étangs K2a et K2b se remplissent avant le pic de l'hydrogramme d'entrée et déclenche le démarrage des pompes de vidange en raison d'un sous dimensionnement des ouvrages de connexion ;

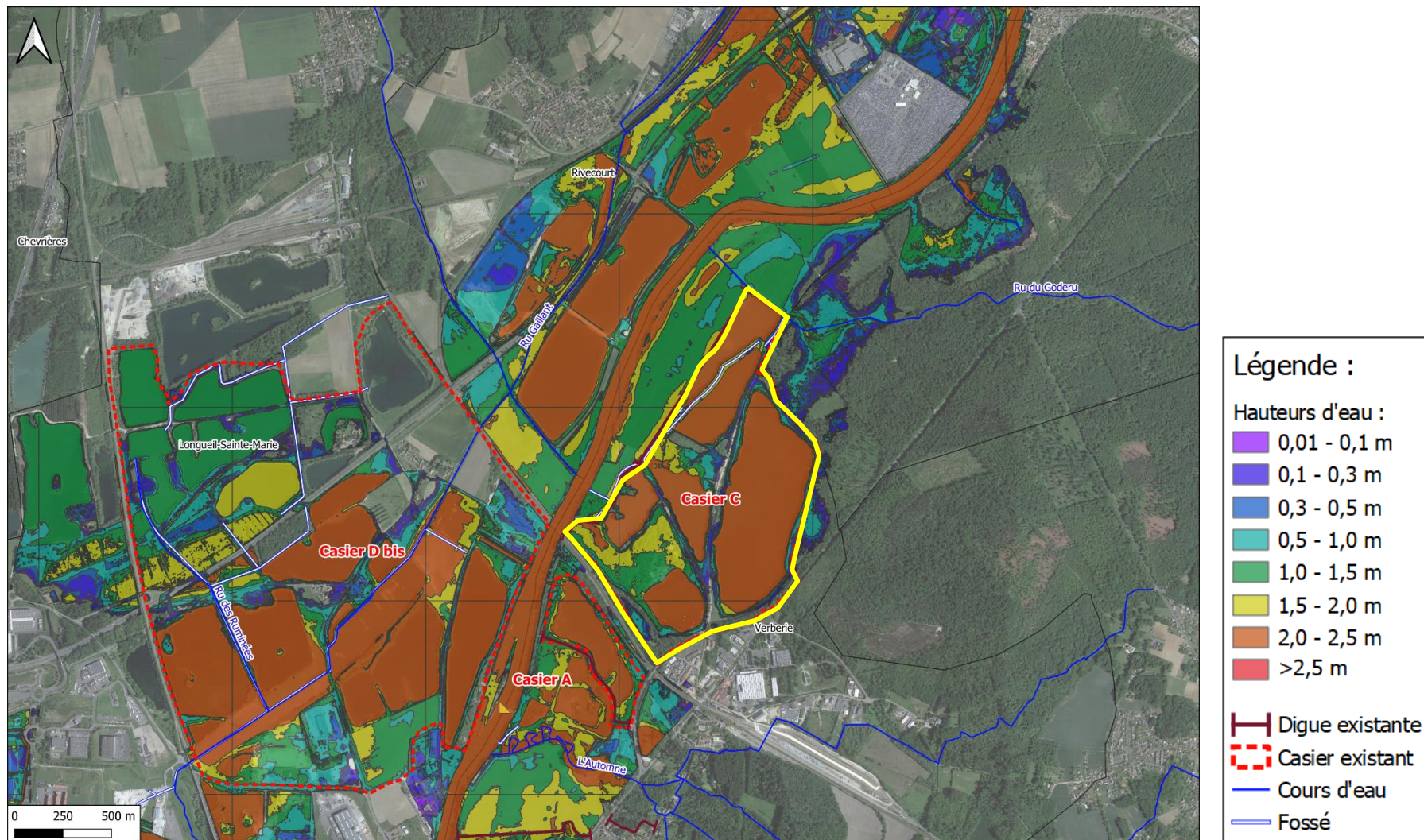
Tous les étangs ne se remplissent pas à leur cote maximale par le déclenchement prématuré des pompes de vidange ;

Dans les conditions du modèle 2, le fonctionnement du casier C est optimal après le redimensionnement des ouvrages de connexion.

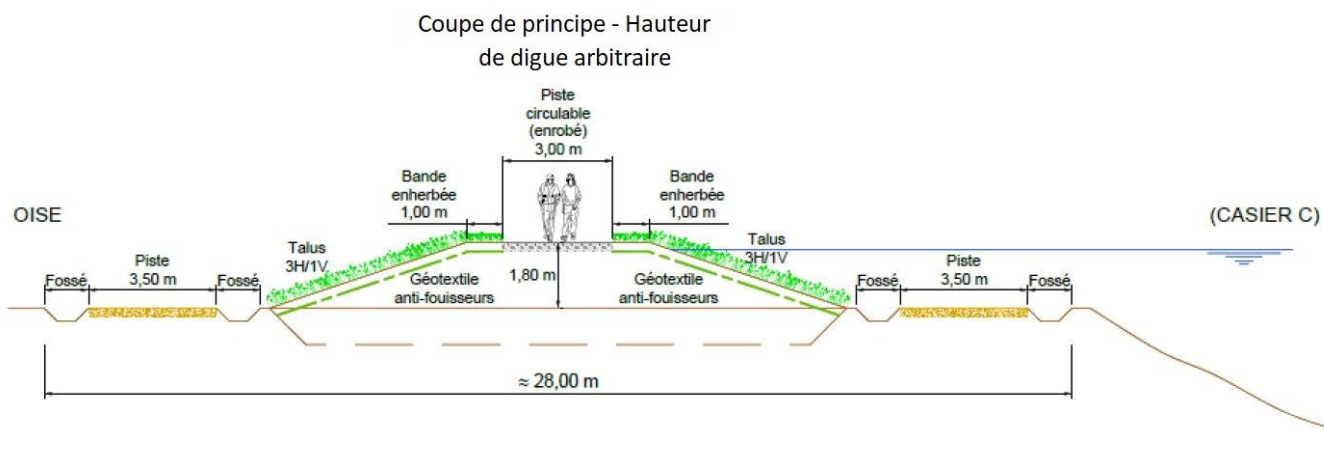
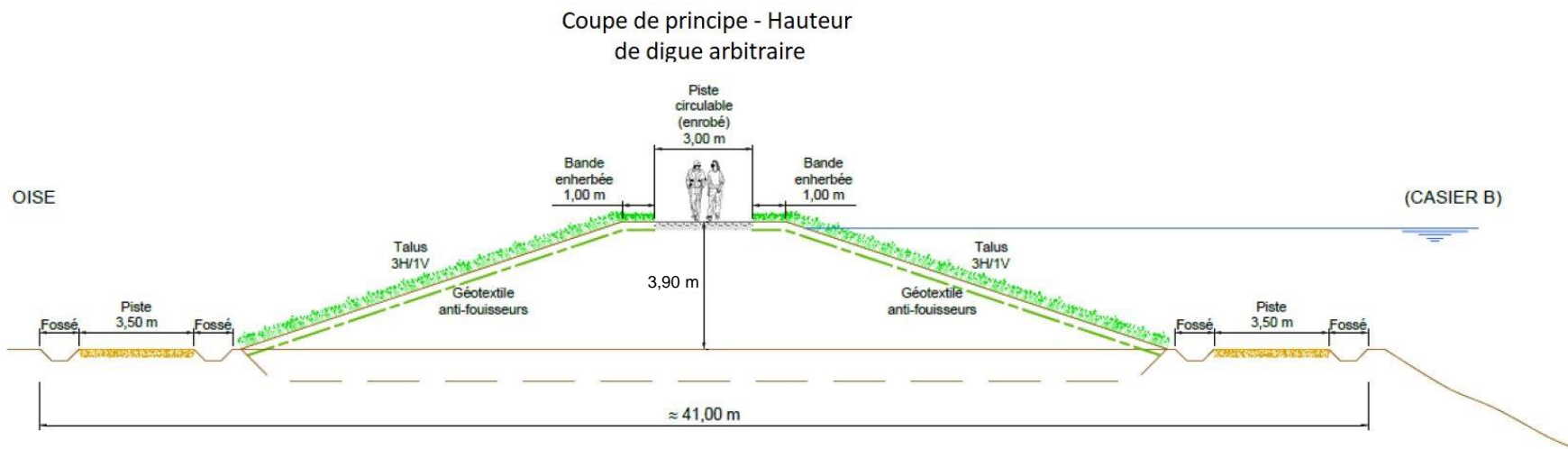
## 5- RISQUE INONDATION – CRUE CENTENNALE



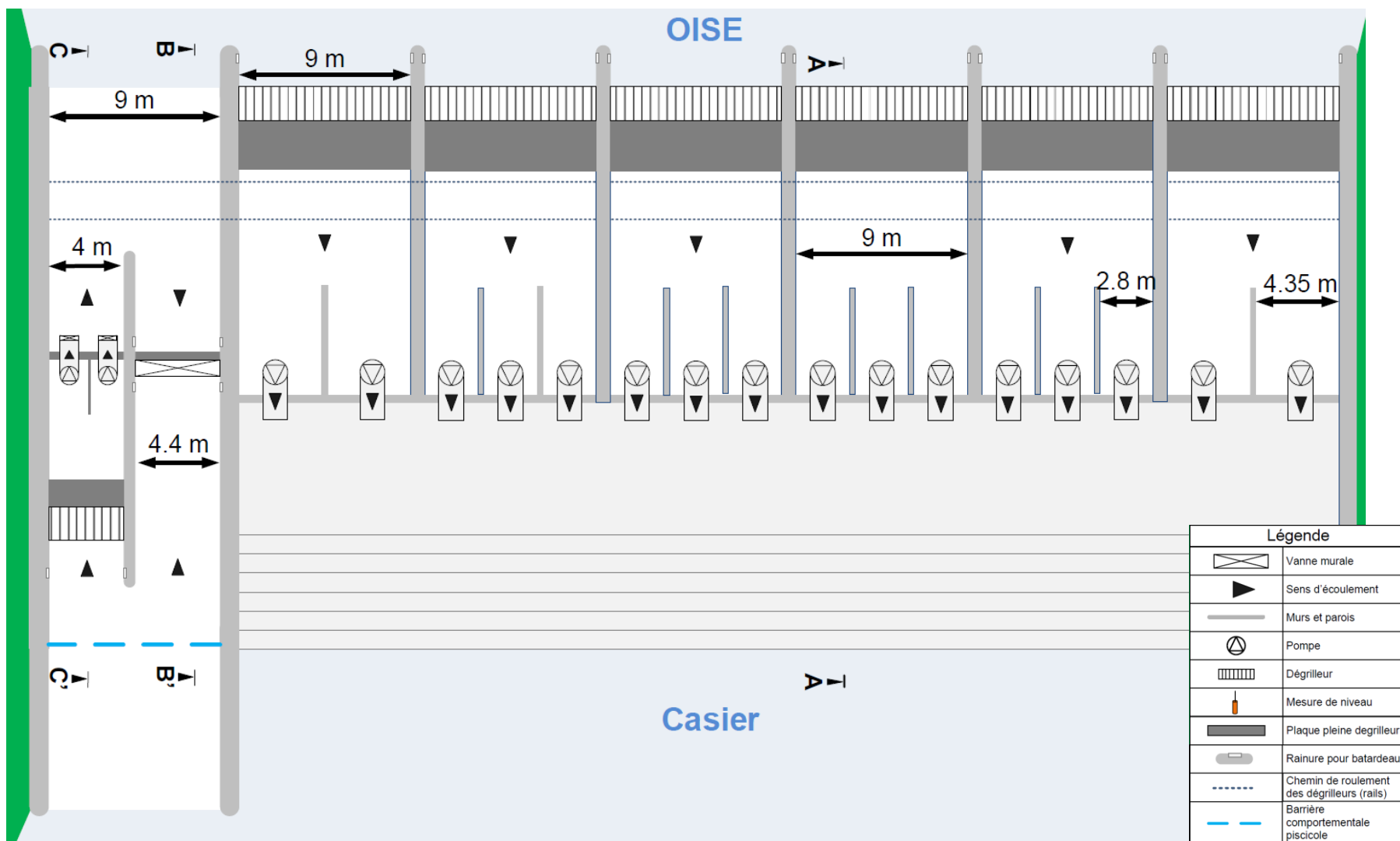
## 5- RISQUE INONDATION – CRUE CENTENNALE



## 6- OUVRAGES ENVISAGÉS – COUPE TYPE DES DIGUES EN TERRE

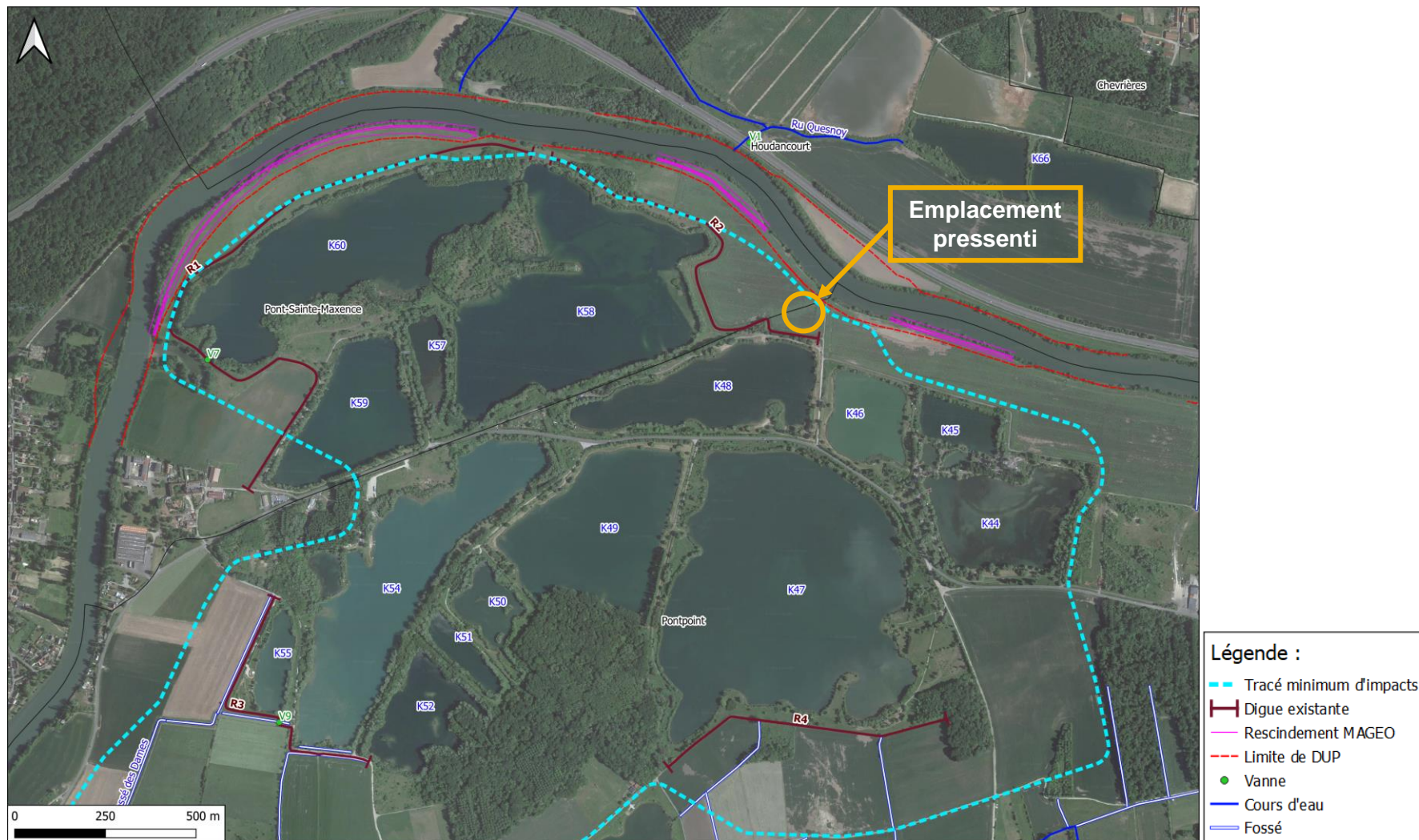


## 6- OUVRAGES ENVISAGÉS – STATION DE POMPAGE (CASIER B)



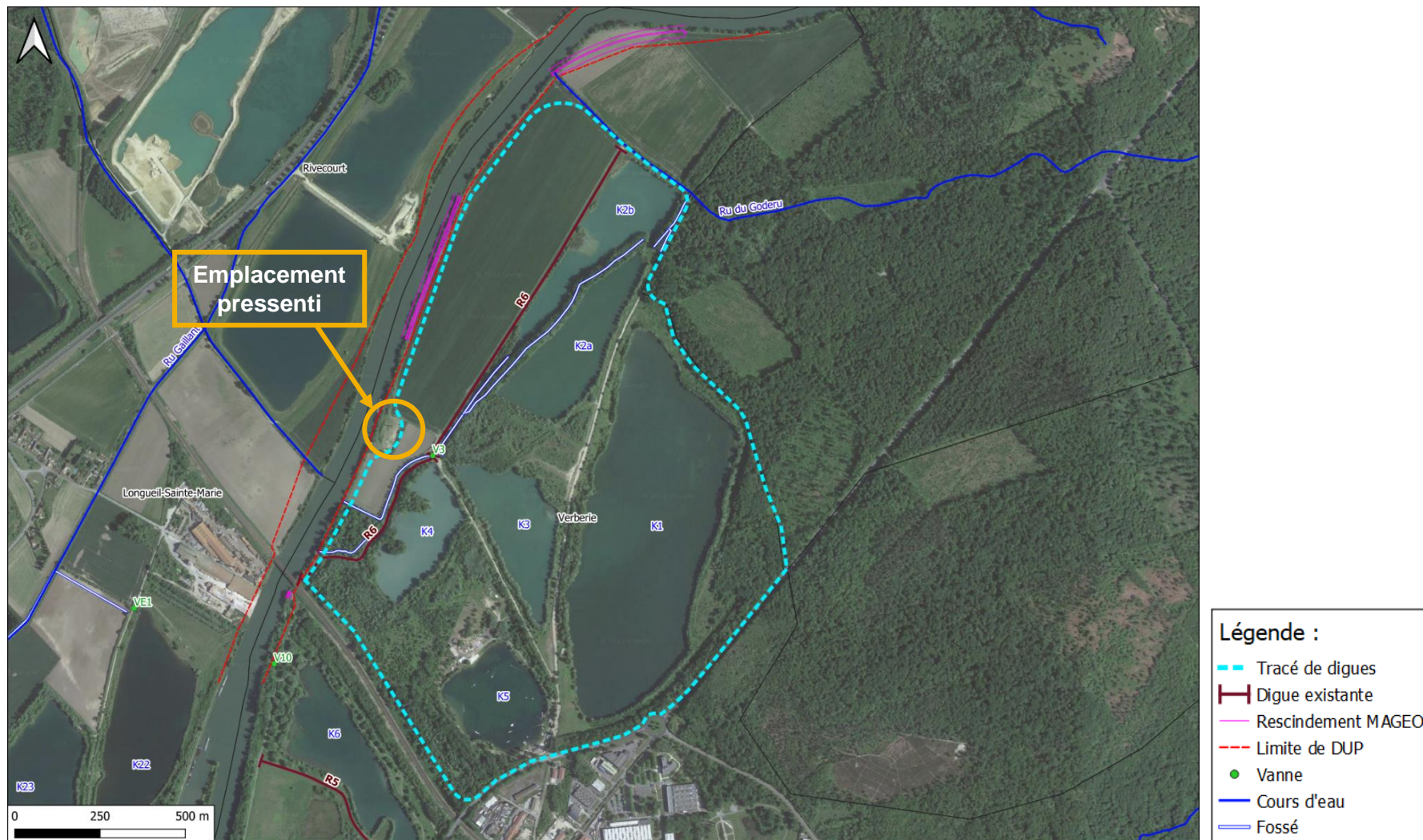
# FONCTIONNEMENT ET EFFICACITÉ DE LONGUEIL II

## 6- OUVRAGES ENVISAGÉS – STATION DE POMPAGE (CASIER B)





## 6- OUVRAGES ENVISAGÉS – STATION DE POMPAGE (CASIER C)



# VERS UN TRACÉ DES NOUVELLES DIGUES

## > UNE OPPORTUNITÉ DE VALORISATION DU TERRITOIRE ET DU PAYSAGE LOCAL



## LES DIFFÉRENTS PARAMÈTRES A PRENDRE EN COMPTE POUR LE TRACÉ DES DIGUES :

- HAUTEURS DE DIGUES RELATIVES VARIANT SELON LA TOPOGRAPHIE
- PERCEPTION VISUELLE PROCHE ET LOINTAINE GÉNÉRÉE
- NUISANCES AUX RIVERAINS
- CONSÉQUENCES HYDRAULIQUES DE LA DIGUE
- CONTRAINTES DE FLUX ( ROUTIERS, AGRICOLES, PIÉTONS ...)
- NOMBRE DE M3 D'EAU VISANT UN GAIN DE VOLUME DE STOCKAGE D'EAU
- USAGES ET ACTIVITÉS CRÉÉS OU PERDUS

AVEC UN VOLUME CONSTANT VISÉ  
LA SURFACE CASIER

+

=

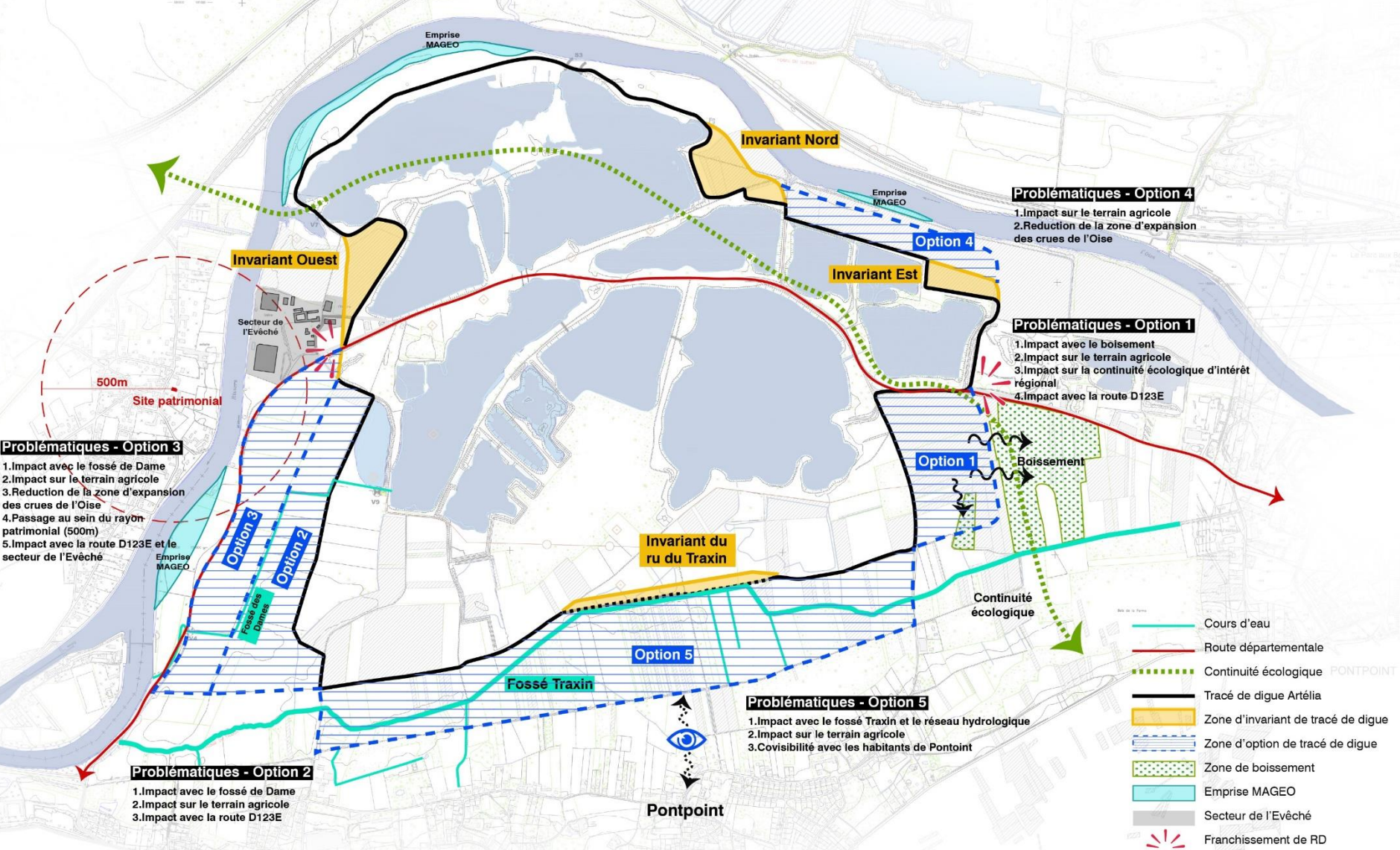
HAUTEUR DE DIGUE

-

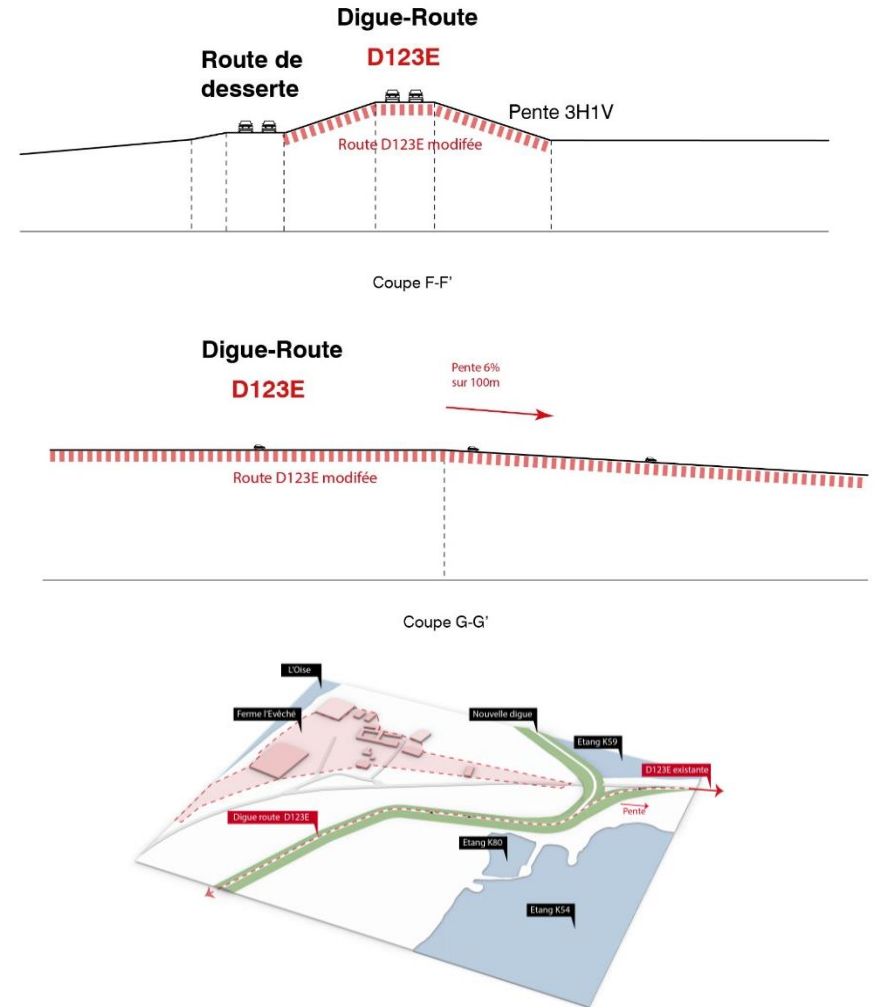
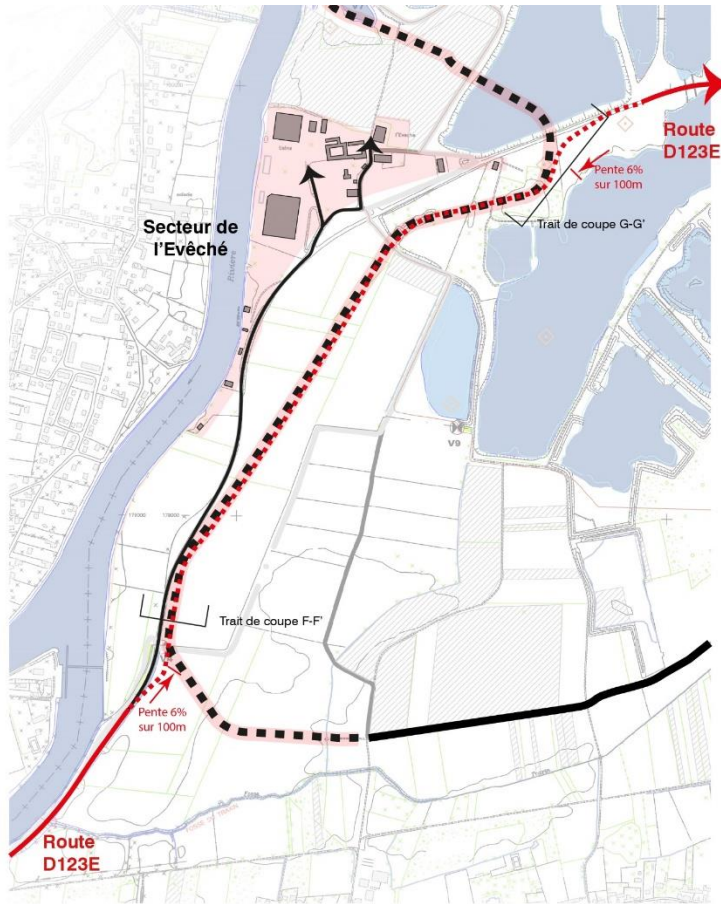
**COTE DE DIGUE**  
=  
**COTE DE REMPLISSAGE DU CASIER**  
+  
**COTE DE REVANCHE (IMPOSÉE)**

# TRACÉ DES DIGUES DU CASIER B

## UNE DÉMARCHE COMBINATOIRE : HISTORIQUE DES RECHERCHES DE TRACÉ

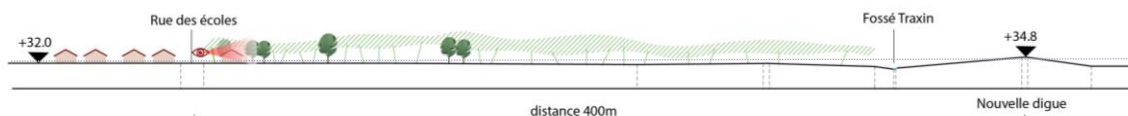
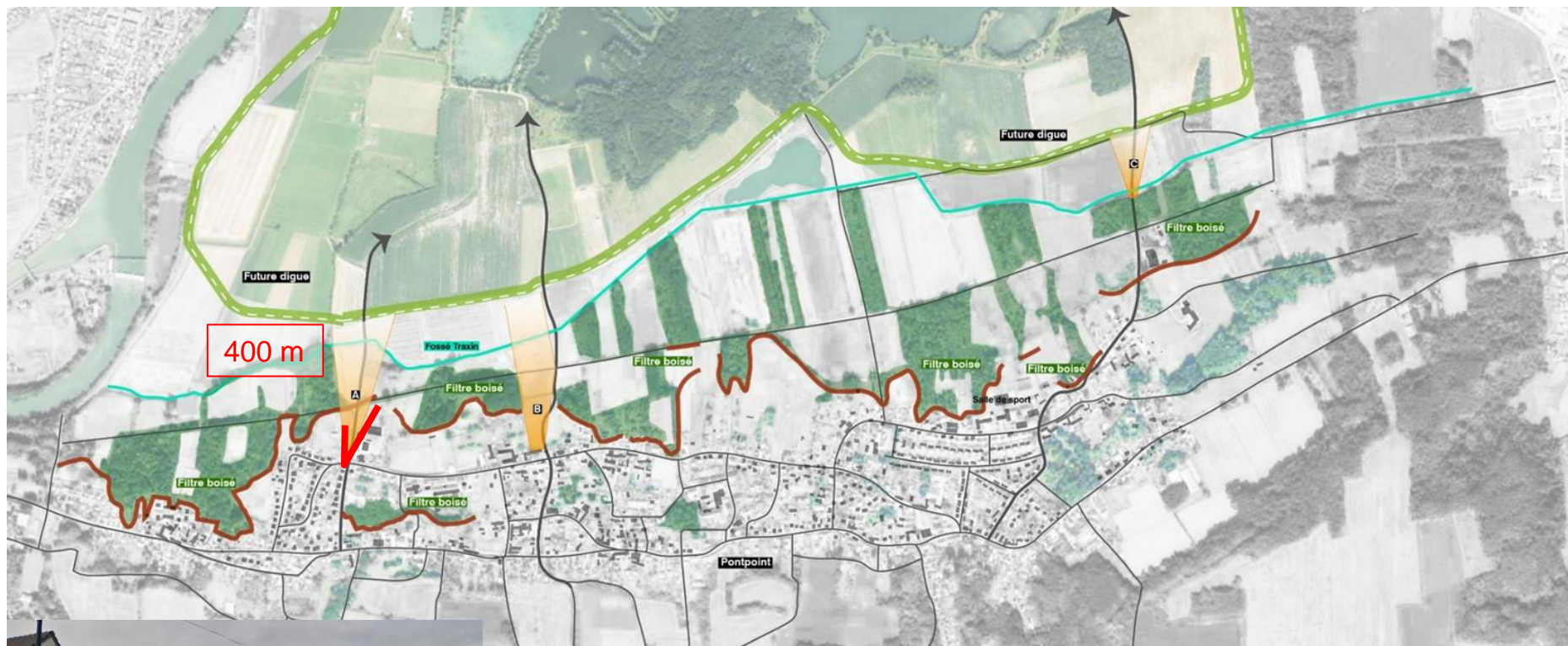


## CASIER B – RECHERCHE D'UN TRACÉ POUR PRÉSERVER LA FERME DE L'EVÊCHÉ



# LIMITE SUD AVEC PONTPOINT

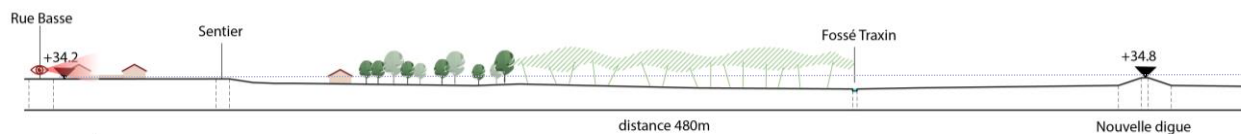
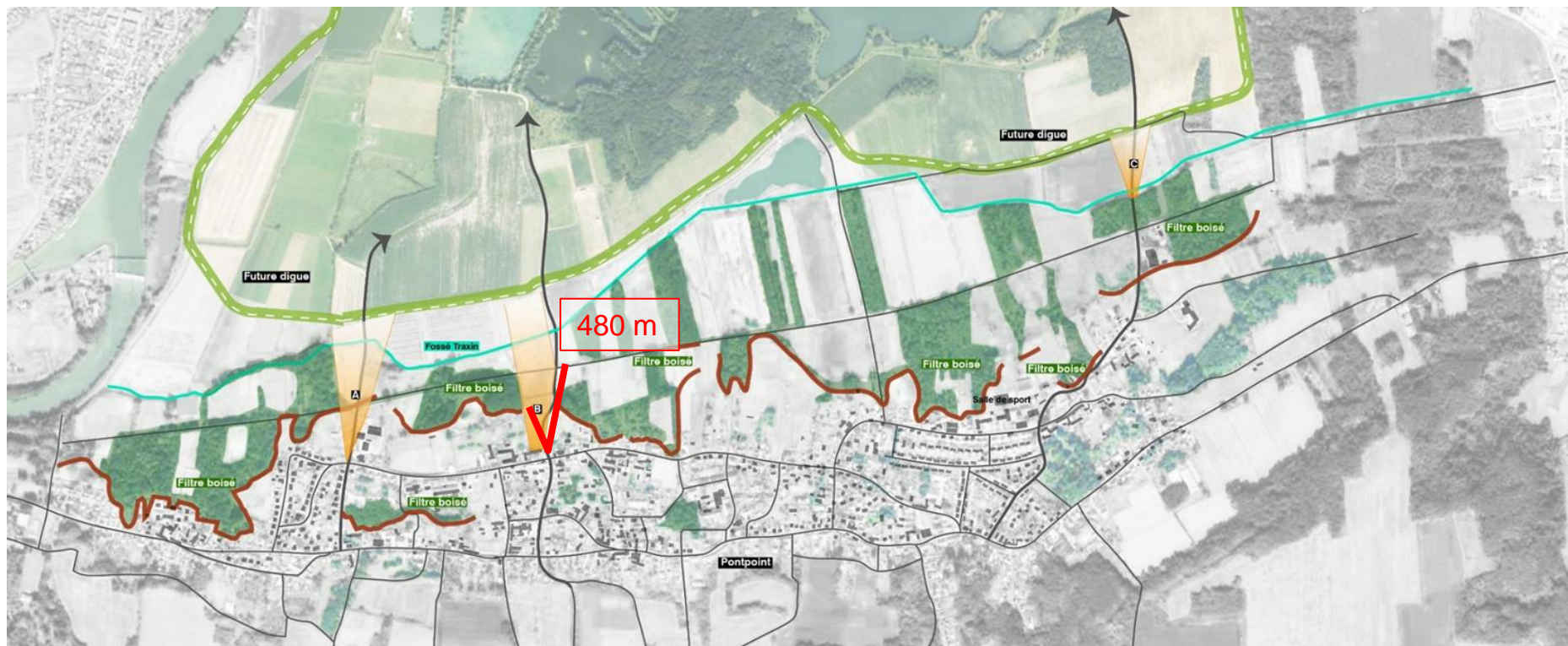
## IDENTIFICATION DES CO VISIBILITÉS PUBLIQUES DEPUIS LE VILLAGE





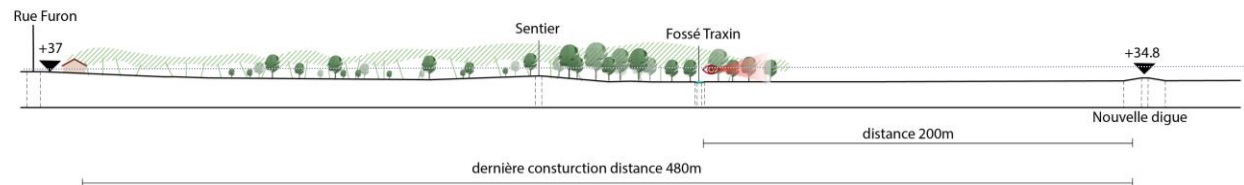
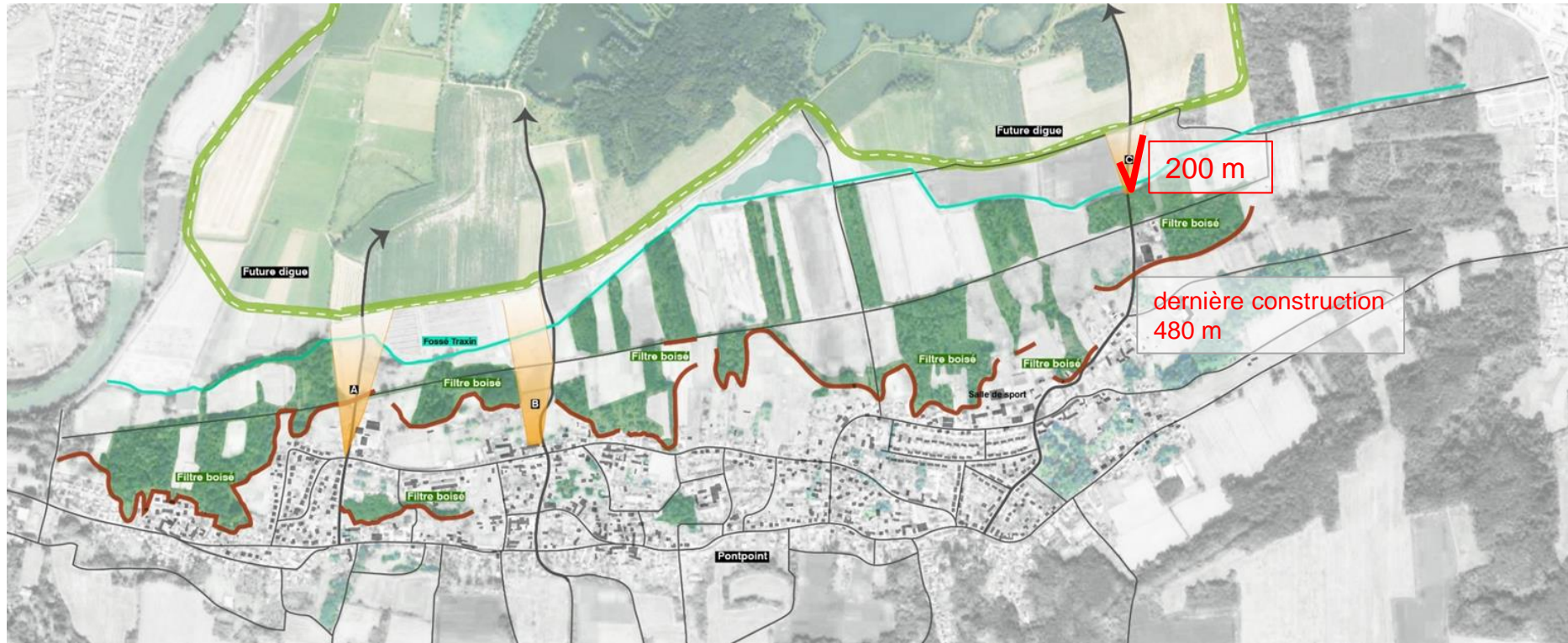
# LIMITE SUD AVEC PONTPOINT

## IDENTIFICATION DES CO VISIBILITÉS PUBLIQUES DEPUIS LE VILLAGE



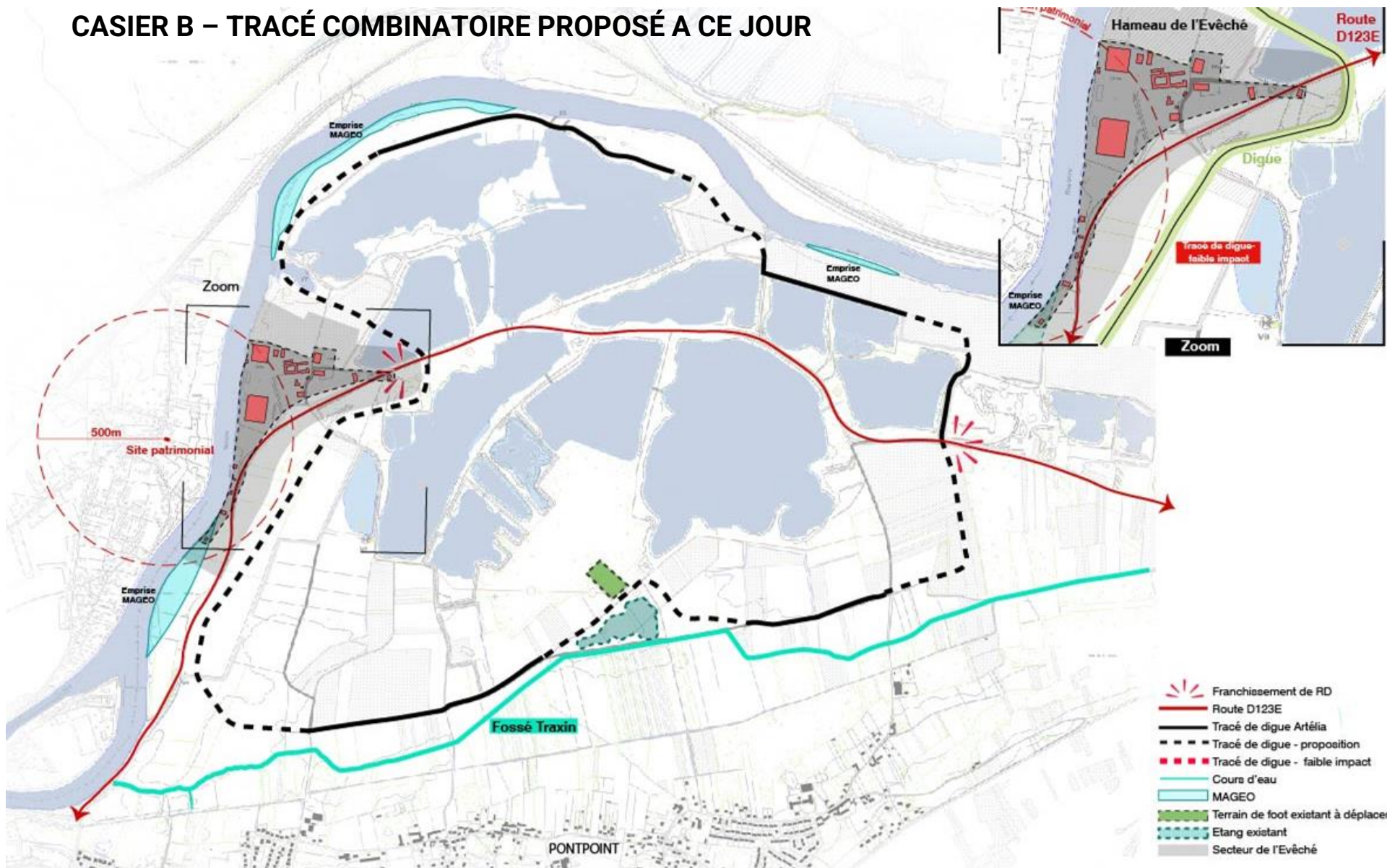
# LIMITE SUD AVEC PONTPOINT

## IDENTIFICATION DES CO VISIBILITÉS PUBLIQUES DEPUIS LE VILLAGE



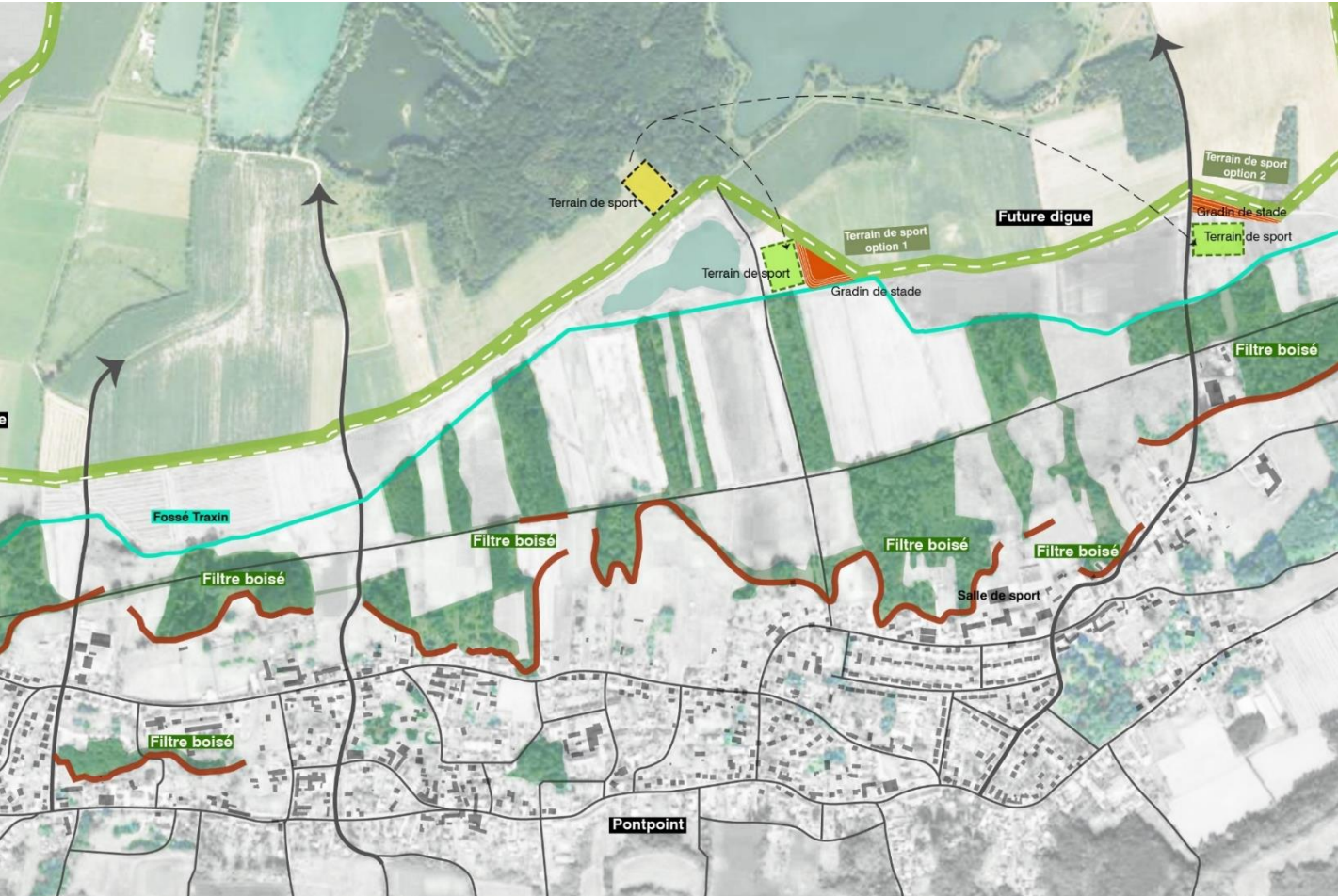
# TRACÉ DES DIGUES DU CASIER B

## CASIER B – TRACÉ COMBINATOIRE PROPOSÉ A CE JOUR



# STADE DE FOOT A DÉPLACER

## UTILISATION DE LA DIGUE COMME SUPPORT DE GRADINS



# TRACÉ DES DIGUES DU CASIER B

## CASIER B – ÉTAT EXISTANT



# TRACÉ DES DIGUES DU CASIER B

## CASIER B – COMBINAISON ETUDIÉE A CE JOUR

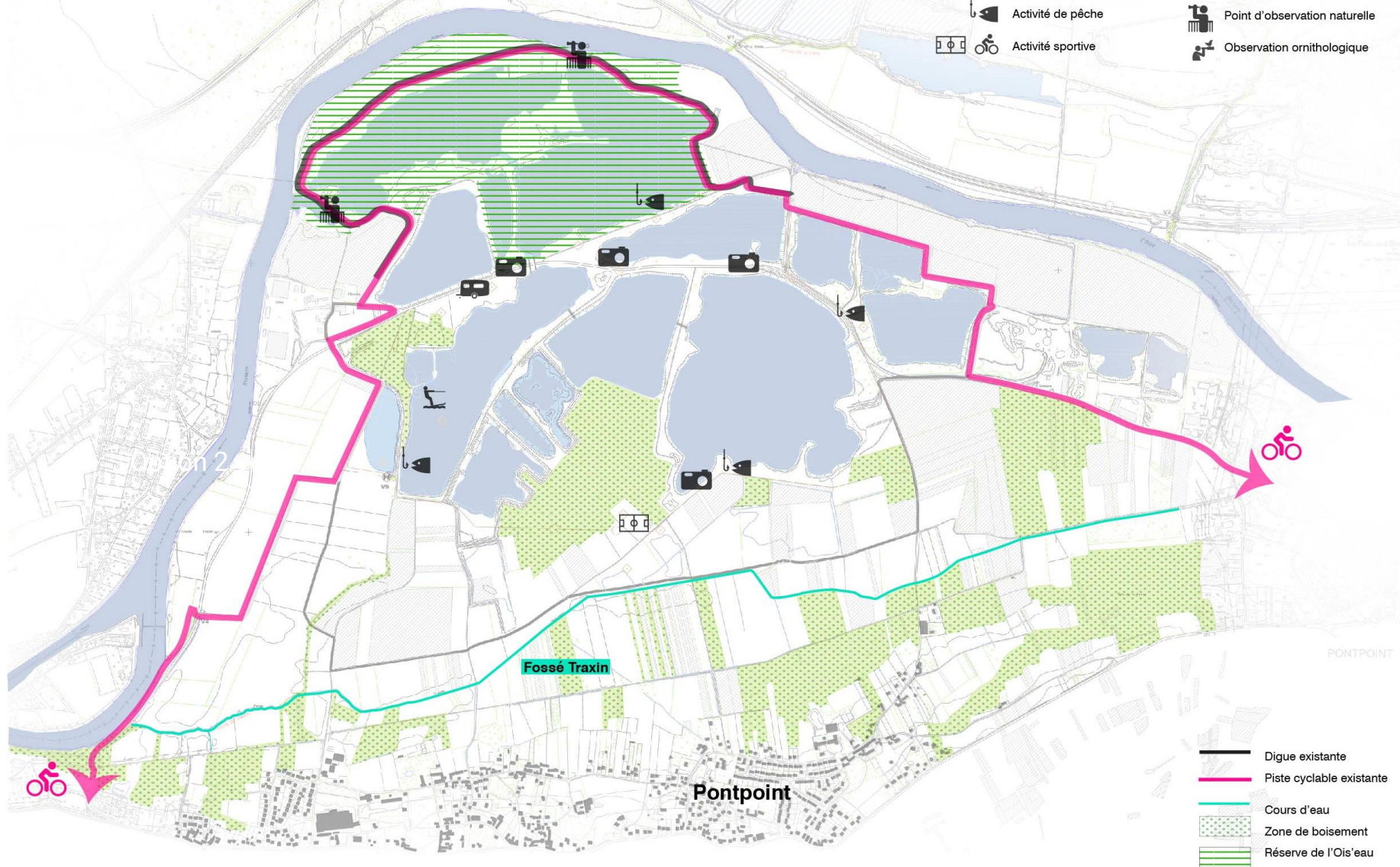


# CASIER B - LES USAGES DANS LE TERRITOIRE

## USAGES EXISTANTS

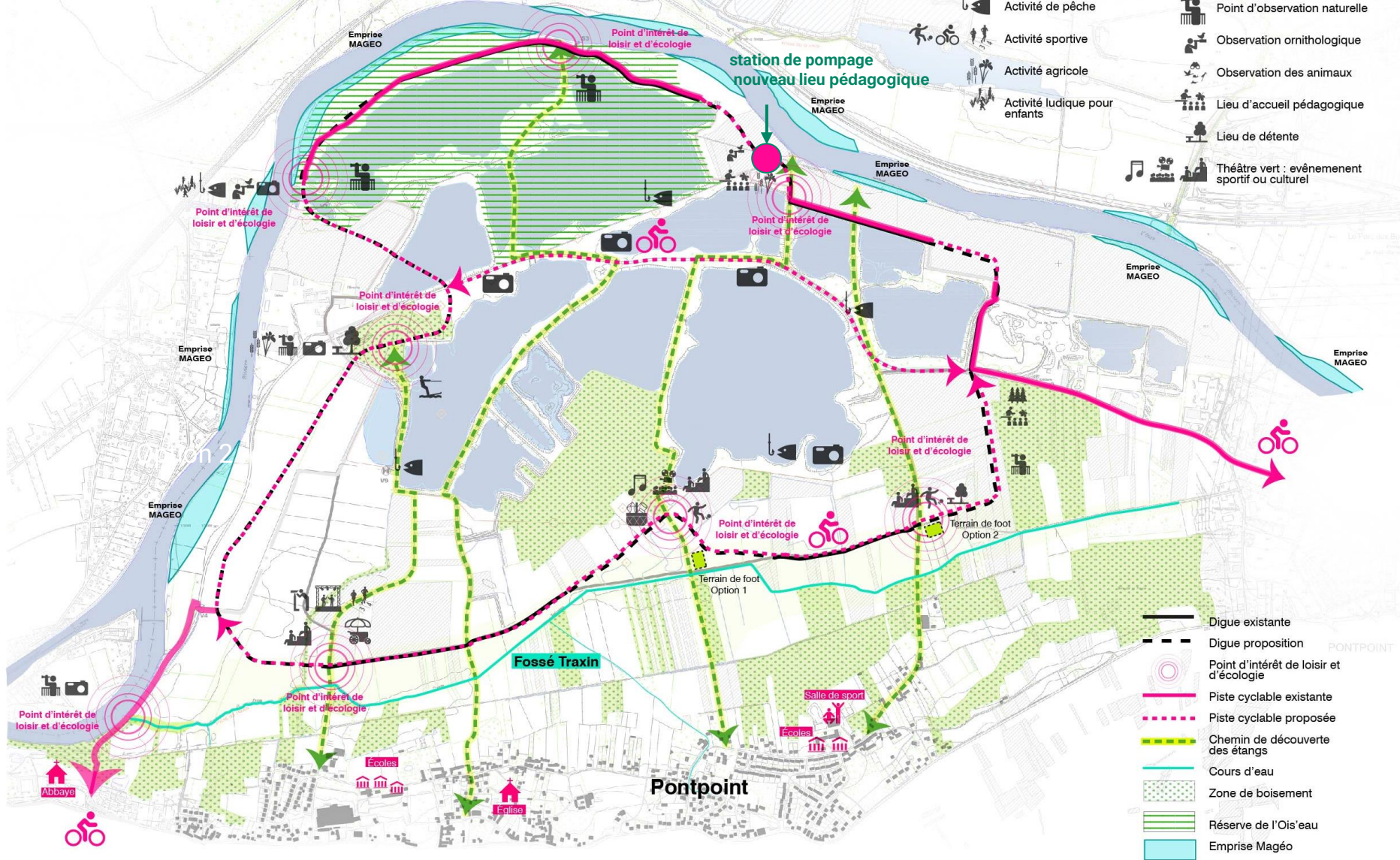
### Légende Activités et Usages

-  Activité de pêche
-  Activité sportive
-  Point d'intérêt paysager
-  Point d'observation naturelle
-  Observation ornithologique



# CASIER B- LES USAGES DANS LE TERRITOIRE

## PROPOSITION DE PROJET



### Légende Activités et Usages

- Activité nautique
- Activité de pêche
- Activité sportive
- Activité agricole
- Activité ludique pour enfants
- Point d'intérêt paysager
- Point d'observation naturelle
- Observation ornithologique
- Observation des animaux
- Lieu d'accueil pédagogique
- Lieu de détente
- Théâtre vert : événement sportif ou culturel

- Digue existante
- Digue proposition
- Point d'intérêt de loisir et d'écologie
- Piste cyclable existante
- Piste cyclable proposée
- Chemin de découverte des étangs
- Cours d'eau
- Zone de boisement
- Réserve de l'Ois'eau
- Emprise Magéo



# TYPLOGIES DE DIGUES ENVISAGÉES

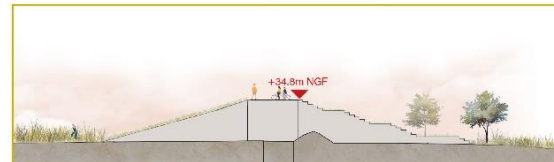
## CASIER B



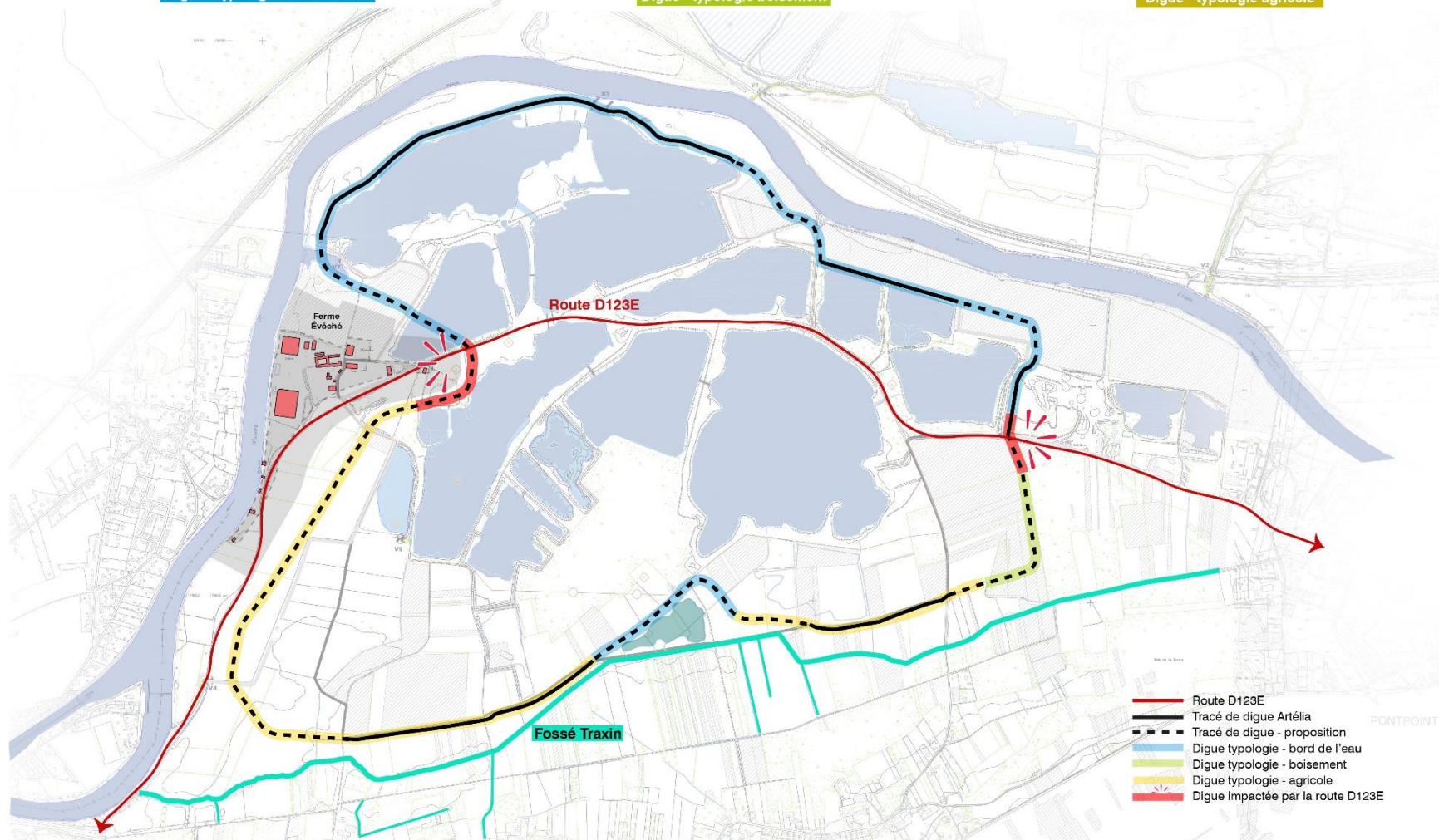
Digue - typologie bord de l'eau



Digue - typologie boisement



Digue - typologie agricole



# TYPLOGIES DE DIGUES ENVISAGÉES

## LES DIGUES – TYPOLOGIE "BORD DE L'EAU"



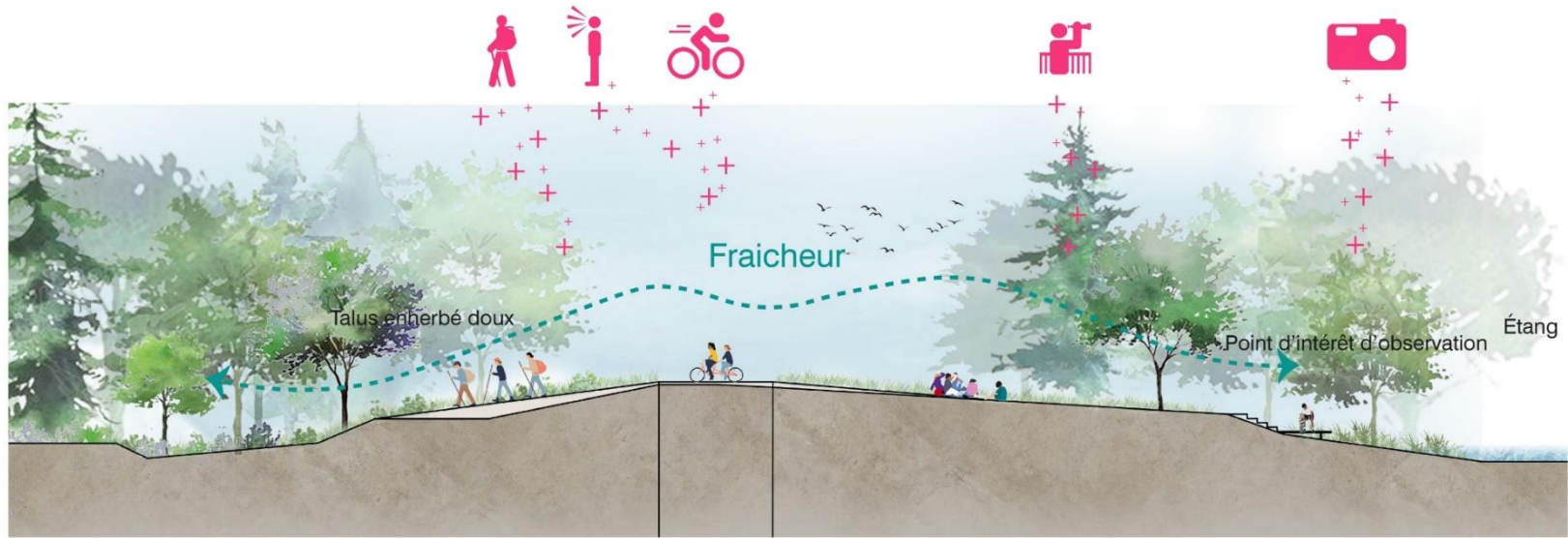
### Digue - typologie bord de l'eau

L'eau, l'agriculture, les boisements sont ici reconnus comme les éléments fondateurs et fédérateurs des nouveaux aménagements liés à la gestion des crues.

Le projet est une opportunité de renforcement et de développement d'usages de loisir, de promenade, de mobilité douce, offrant des espaces d'observation de la biodiversité. Il contribue à la valorisation du paysage sur le territoire des Pays d'Oise et d'Halatte.

# TYPLOGIES DE DIGUES ENVISAGÉES

## LES DIGUES – TYPOLOGIE "BOISEMENT"



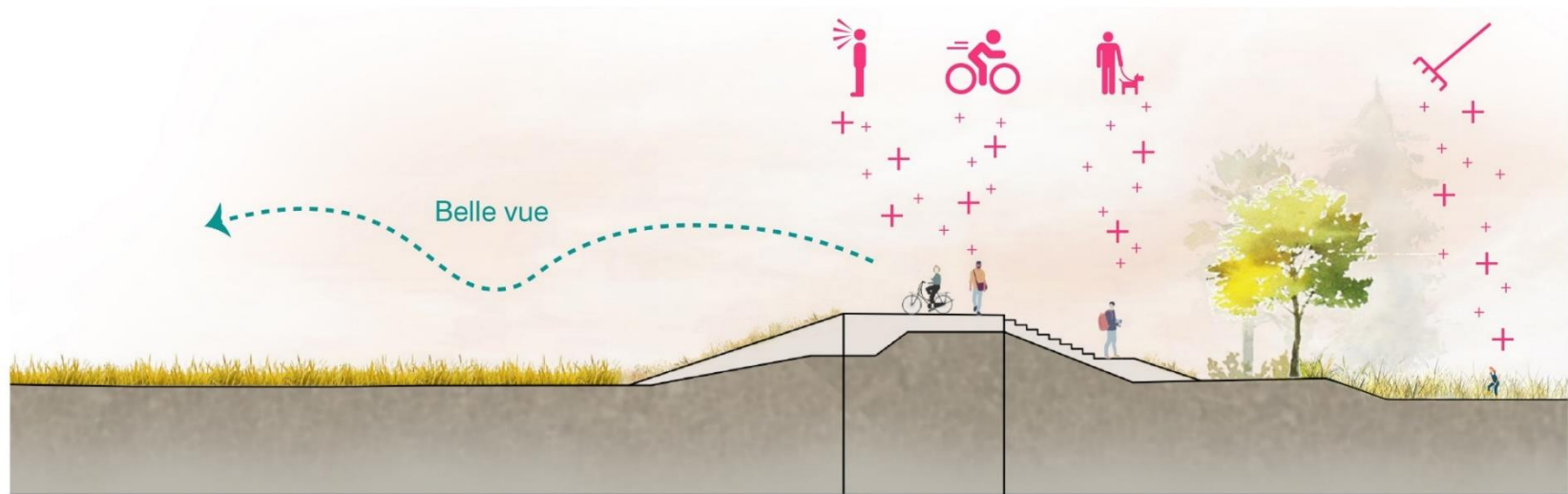
### Digue - typologie boisement

L'eau, l'agriculture, les boisements sont ici reconnus comme les éléments fondateurs et fédérateurs des nouveaux aménagements liés à la gestion des crues.

Le projet est une opportunité de renforcement et de développement d'usages de loisir, de promenade, de mobilité douce, offrant des espaces d'observation de la biodiversité. Il contribue à la valorisation du paysage sur le territoire des Pays d'Oise et d'Halatte.

# TYPOLOGIES DE DIGUES ENVISAGÉES

## LES DIGUES – TYPOLOGIE "AGRICOLE"



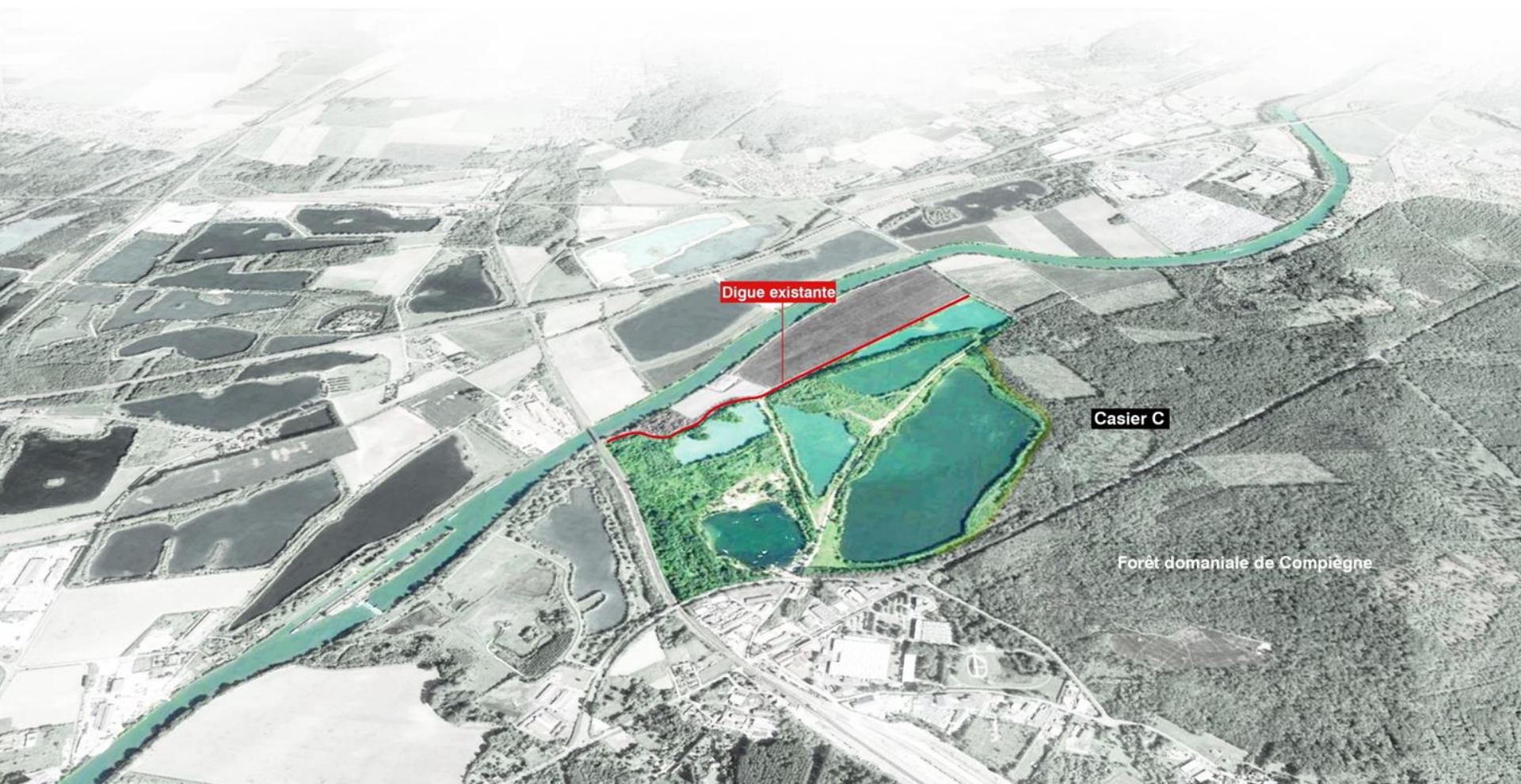
Digue - typologie agricole

L'eau, l'agriculture, les boisements sont ici reconnus comme les éléments fondateurs et fédérateurs des nouveaux aménagements liés à la gestion des crues.

Le projet est une opportunité de renforcement et de développement d'usages de loisir, de promenade, de mobilité douce, offrant des espaces d'observation de la biodiversité. Il contribue à la valorisation du paysage sur le territoire des Pays d'Oise et d'Halatte.

# TRACÉ DES DIGUES DU CASIER C

## CASIER C- ÉTAT EXISTANT



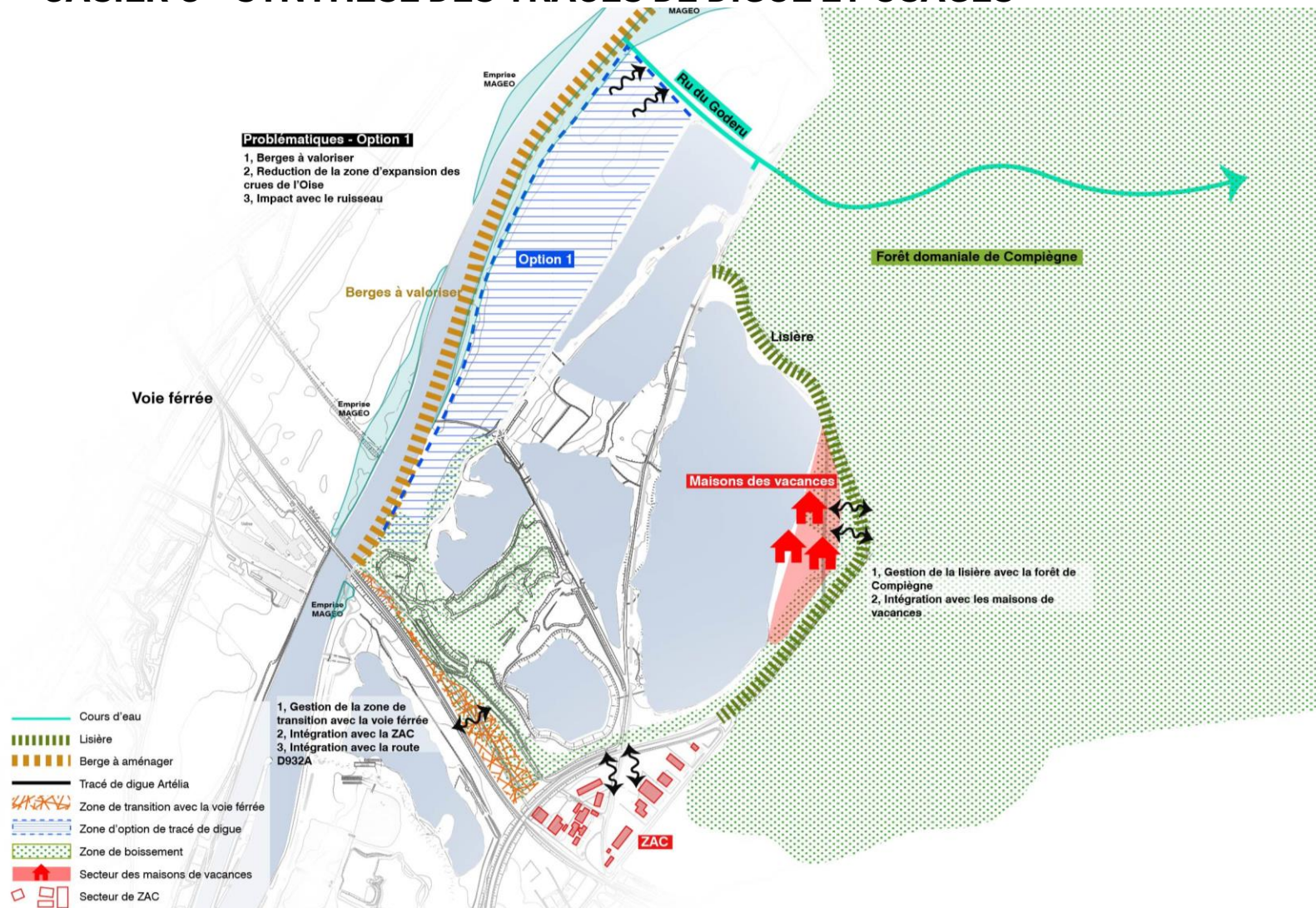
# TRACÉ DES DIGUES DU CASIER C

## CASIER C- TRACE DE DIGUES EN L'ÉTAT ACTUEL DU PROJET



# TRACÉ DES DIGUES DU CASIER C

## CASIER C – SYNTHÈSE DES TRACÉS DE DIGUE ET USAGES







## Étapes réalisées :

- Analyse paysagère
- Investigations géotechniques sur le casier B (Pontpoint – Pont-Sainte-Maxence)
- Cadrage environnemental et réglementaire
- Étude de tracé des digues

## Étapes en cours :

- Modélisation hydraulique du site de Longueil II
- Étude des stations de pompage
- Étude d'impact environnementale : Consultation des entreprises en cours
- Investigations géotechniques et environnementales sur le site de Vic-sur-Aisne
- Investigations géotechniques sur le casier C (Verberie)

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

**FIN**  
**QUESTIONS / REPONSES**